

Révision de la loi sur l'asile :

LA DÉMOLITION CONTINUE

«**C**e que l'on fait maintenant va dans la bonne direction.» C'est Fritz Meier, député de l'Action nationale, qui parle.

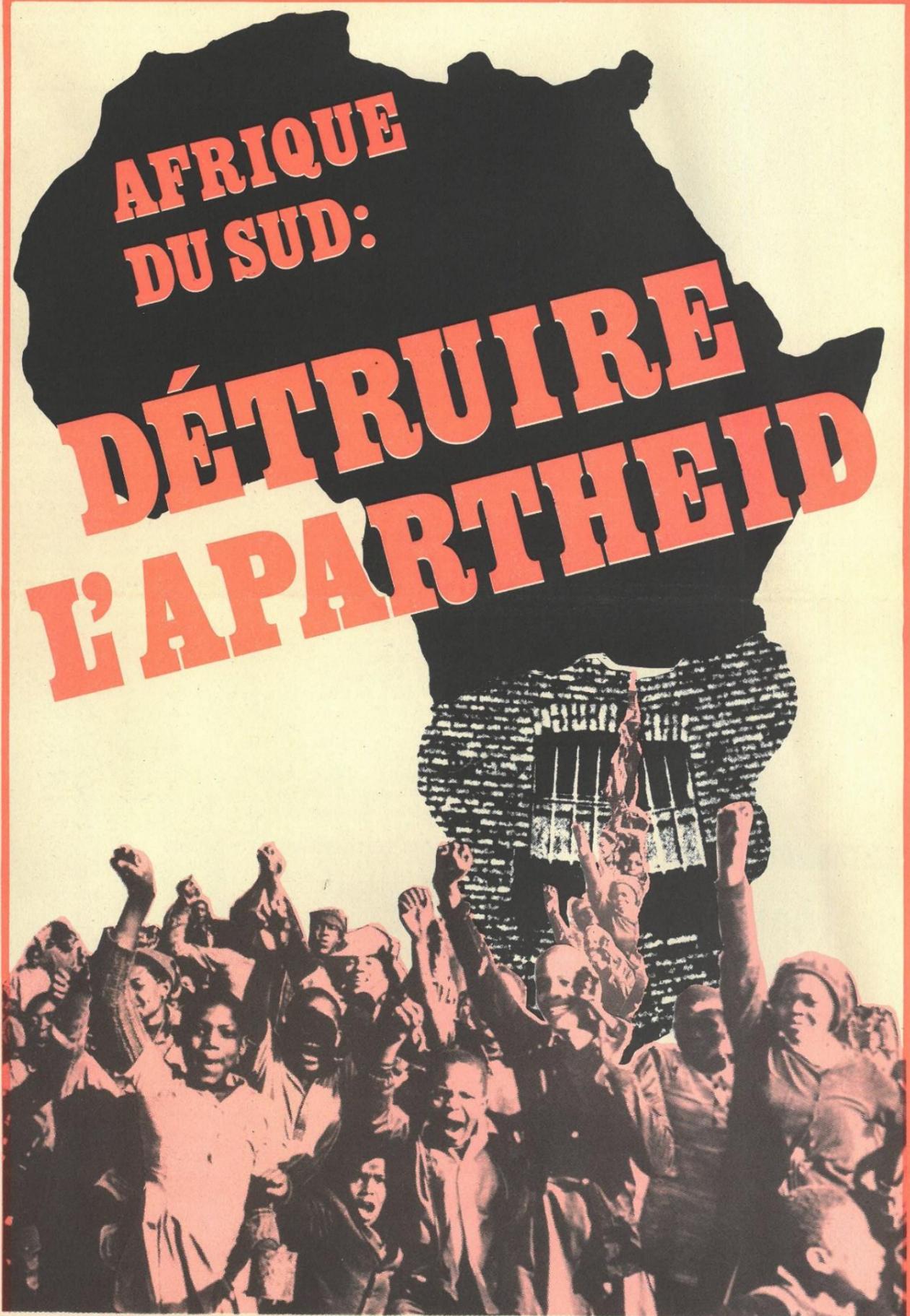
L'objet de son contentement ? La révision de la loi sur l'asile et les nouvelles mesures scélé-rates ainsi introduites. Cette révision avait deux objectifs ouvertement annoncés : accélérer la procédure d'examen des demandes d'asile, rendre la Suisse moins "atrayante" pour les réfugiés. La méthode utilisée pour ce faire : ouvrir encore plus les portes à l'arbitraire. Et ils se sont donné les conseillers - radicaux, démocrates du centre et nationalistes en tête - pour bétonner l'Helvétie. Trois décisions principales viennent le confirmer une fois de plus. La première concerne le Conseil fédéral qui a reçu l'autorisation d'exercer ses pleins pouvoirs en cas de circonstance exceptionnelle. Traduction : même en temps de paix, le gouvernement pourra bloquer les frontières s'il juge l'afflux de requérants trop important. A croire qu'on veut nous faire remonter le temps jusqu'à cette "joyeuse" époque où "nos" autorités verrouillaient les frontières aux Juifs persécutés par le nazisme. "Circonstance exceptionnelle", disait-on alors.

Deuxième décision non moins effarante. Sur proposition du radical Bonny, le Conseil fédéral désignera les postes frontières auprès desquels les demandes d'asile seront obligatoirement déposées. Tous ceux qui ne s'y plieront pas seront shootés illico. Que le Tamoul torturé du Sri Lanka ou le Zaïrois matraqué par les flics à Mobutu puissent se tromper (ou l'ignorer), et donc déposer la demande ailleurs, n'effleure pas la bonne conscience des élus. Pour ces derniers, il s'agit d'additionner les bons trucs pour régler le problème. C'est-à-dire par le vide.

Enfin la cantonalisation de la procédure est maintenant admise. Ce système, dénoncé unanimement par toutes les organisations de défense des droits de l'homme, signifie que l'audition cantonale du requérant devient prépondérante. C'est sur la base du dossier établi à ce moment-là que l'Office fédéral de la police statuera. Il y a de quoi trembler tant sont nombreux les cas de violation et d'abus des autorités cantonales en la matière. Rappelons simplement que le canton de Fribourg, parmi d'autres, refuse depuis décembre dernier d'enregistrer les demandes d'asile. C'est parfaitement illégal, mais tout le monde s'en fout, Conseil fédéral y compris. Peut-on rêver meilleure garantie de "bon traitement" pour les candidats à l'asile qui joueront leur avenir devant les fonctionnaires cantonaux ? Certes, le droit de recours demeure. Mais lorsque l'on sait à quelle dose homéopathique ces recours passent la rampe, ce fameux droit apparaît pour ce qu'il est : très théorique.

Le Conseil des Etats, qui traitera encore le dossier, confirmera sans aucun doute les décisions du national. L'entreprise de démolition suit donc son cours. Philippe Pidoux, conseiller national radical, appelle ça une "révision (...) équitabile, conforme (...) à notre tradition d'accueil" (*La Suisse*, 18 mars 1986). Il y a longtemps qu'on le dit : la politique d'asile actuelle s'inscrit en effet dans une vieille tradition. Celle de la droite, qu'il faut combattre avant qu'elle ne refoule tous nos potes.

La Brèche



LA COHABITATION EN FRANCE :

UNE SITUATION PIÉGÉE



Travail de nuit : ne pas céder ! — Manifeste contre le travail de nuit (compte rendu du Forum du 15 juin 1985). Brochure du Comité travail et santé, janvier 1986. A commander à: Comité travail et santé, case postale 1639, 2002 Neuchâtel. CCP: 20-913-3. Prix: Fr. 4.—.

Bienne :

LISTE RÉSISTANCE — PSO

"Pour les prochaines élections cantonales dans le district de Bienne, le Parti socialiste ouvrier (PSO) et des candidats non organisés se présentent sur une liste dénommée "Résistance — PSO".

"Dans la période actuelle où, malgré les scandales, les grands partis bourgeois usent de tous leurs moyens pour défendre les intérêts des entrepreneurs et des banques; les xénophobes emploient des méthodes rappelant de plus en plus celles des nazis; les sociaux-démocrates baissent encore davantage les bras, nous voulons résister. Ainsi, le PSO présente une liste de candidats actifs dans les syndicats, dans le mouvement de femmes, dans les mouvements pour la paix, pour la défense du droit d'asile, pour la protection de l'environnement. Il discute avec les PÖCH d'un apparentement des deux listes.

"Durant l'année écoulée, la population du canton a pu juger comment gèrent ces Messieurs de Berne quand ils échappent à tout contrôle. Les magouilles financières du Conseil d'Etat ont de quoi faire rêver les petits voleurs à la tire! Mais d'autres scandales passent presque inaperçus: les chicanes faites aux réfugiés pour les

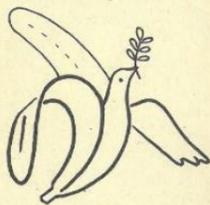
empêcher de travailler. Les centaines de millions versés à titre de subventions dans les caisses des entrepreneurs, alors qu'ils devraient payer encore moins d'impôts. En contrepartie, l'Etat de Berne diminue les dépenses sociales et scolaires, reporte les mesures de protection de l'environnement alors que plus de la moitié des forêts est malade. Et sous couvert d'égalité des droits entre hommes et femmes, il intègre les femmes — spécialement celles du secteur de la santé — dans la défense générale.

"Contre tous ces scandales, y compris celui des caisses noires, nous devons développer une résistance efficace. La liste "Résistance — PSO" défend la solidarité avec les réfugiés, lutte pour une formation professionnelle sûre, des transports publics gratuits, un impôt sur la fortune progressif et une harmonisation fiscale matérielle, des subventions pour des logements à loyer modéré et une véritable égalité entre hommes et femmes dans les domaines du salaire et de l'emploi. La liste soutient activement l'initiative Pour une Suisse sans armée.

"Pour atteindre ces objectifs, pour lutter contre la politique antisociale, inhumaine et scandaleuse du gouvernement bernois, nous lançons la liste "Résistance — PSO"!"

Liste Résistance — PSO

ACTION BANANES DU NICARAGUA



La première phase de l'action "bananes du Nicaragua" s'est déroulée en Suisse du 19 au 23 mars (cf. *La Brèche* No 357, du 15 février 1986). Son but était d'écouler au moins 12 tonnes de bananes du Nicaragua en Suisse, afin "de créer un marché de la banane du Nicaragua en Suisse", nous dit Caroline, une des responsables de cette action (le marché des USA étant fermé au Nicaragua depuis l'embargo commercial décrété par Reagan en mai 1985).

Le bilan en est très positif: "125 tonnes de bananes ont été écoulees dans toute la Suisse. A 3 francs le kilo. Sur ce prix, 83 centimes sont versés au Nicaragua (42 centimes par kilo, plus un supplément de solidarité de 41 centimes).

"Il n'y a pas eu assez de bananes. Beaucoup en ont redemandé. Car ils se sont rendu compte qu'ils pouvaient ainsi aider concrètement les Nicaraguayens à lutter contre leur pauvreté, en achetant leur production. Cette grande sensibilisation sur la situation au Nicaragua par ce canal nous engage à continuer.

"Le lundi 7 avril, la banane "Nica" sera à nouveau sur le marché suisse, dans les Magasins du Monde de Lausanne et des

autres villes et dans d'autres points de vente. Il s'agit pour nous, les organisateurs, de trouver pendant les deux mois qui viennent des canaux de commerce (épiceries, grossistes) pour la "Nica" en Suisse. Par la suite, sur le prix de chaque kilo, 15 centimes en tout cas iront pour la solidarité avec le Nicaragua (cela dépendra aussi de la variation du prix de la banane)."

Rappelons que cette action est organisée par OS3, Service d'importation et d'information de produits provenant de régions en développement. Elle est soutenue par les Magasins du Monde, Swissaid, Action de Carême, Pain pour le Prochain, Helvetas, Caritas, EPER, Entraide Ouvrière, la Déclaration de Berne, les Comités Amérique centrale, GVOM, Frères sans frontières, Terre des Hommes Suisse, le Solifonds, les "Bananenfrauen" et la Fédération romande des consommatrices.

Chita

Communiqué de presse

UNE SUISSE... CHÂTEAU FORT, HAUTES MURAILLES ET PORTES GARDÉES ?

"Nos deux organisations tiennent à exprimer leur réaction de stupeur et de colère devant les décisions prises ces derniers jours au Conseil national à propos des demandes d'asile. On doit constater que les conseillers nationaux ignorent totalement ce que les administrations fédérale et cantonales ont fait et vont faire dans l'application de la loi sur l'asile: fermer les frontières, empêcher les dépôts de demandes d'asile, refouler les candidats présents, minimiser les dangers courus dans les pays d'origine.

"Les services et groupements membres de nos deux organisations voient défiler un nombre suffisamment grand de candidats à l'asile pour pouvoir affirmer que le droit n'est pas respecté et ne le sera pas. Ceci est grave. Les conseillers nationaux n'ont pas même écouté les informations précises des œuvres sociales.

"Nous faisons appel à tous les groupements capables de protéger des candidats à l'asile pour qu'ils se tiennent prêts à garantir que toute demande d'asile soit enregistrée et étudiée correctement. Nous les invitons à communiquer leurs observations de telle sorte que le Conseil des Etats ait des raisons de revenir sur l'attitude du Conseil national. Nos organisations soutiennent que les menaces et les pressions exercées contre des femmes et des hommes des pays du tiers monde sont la cause essentielle de leur exil forcé et justifient donc un accueil en Suisse sans menaces ni pressions supplémentaires. Aucun rapatriement forcé ne peut être tolérable.

"Le lancement ou le soutien d'un référendum fera évidemment l'objet d'un examen sérieux au cours des prochaines semaines."

Comité suisse pour la défense du droit d'asile (case postale 543, 1000 Lausanne 17)

Communauté de travail "Etre solidaires"

Suisses-immigrés (case postale, 4005 Bâle)

le 20 mars 1986

LETTRE OUVERTE AU CONSEIL D'ÉTAT NEUCHÂTELOIS

Messieurs,

La fin de la campagne publicitaire pour le tunnel routier sous la Vue-des-Alpes et la publication de votre rapport concluant à la nécessité d'un crédit cantonal de 70 millions s'inscrivent dans un contexte national et international marqué par des débats autour de la question des transports. (...)

Le canton de Neuchâtel subit depuis plusieurs années les effets d'une avalanche non pas de neige mais de propagande outrancière pour le tunnel routier. Ainsi, nous protestons encore une fois contre la coûteuse campagne de publicité organisée par le Département des travaux publics. Utiliser de tels moyens, non seulement signifie un gaspillage des deniers publics, mais fausse gravement les conditions d'un débat démocratique, en voulant transformer cette votation en un plébiscite pour une politique des transports passiste.

Un des arguments mis en avant par les partisans du tunnel routier est celui de la promotion économique. Mais de nombreuses expériences, que ce soit à l'étranger ou en Suisse, nous incitent à estimer que cet argument n'est pas pertinent. Faut-il rappeler que des régions aussi différentes que l'Italie du Sud ou la Ruhr sont plongées dans la crise alors qu'elles sont traversées par de nombreuses autoroutes? L'histoire du canton de Neuchâtel est aussi instructive: contrairement à ce qui est affirmé de manière unilatérale dans votre rapport, l'essor industriel du XIX^e siècle et des années 1948 à 1972 n'est pas réductible à la construction d'un tunnel. Le développement de la formation professionnelle a joué un rôle essentiel dans la création d'emplois dans le canton; mais actuellement la politique bourgeoise, en Suisse comme dans le canton, entraîne un retard dans le développement de la formation professionnelle, alors que dans de nombreux pays des mesures beaucoup plus dynamiques sont prises pour permettre ainsi à la population active d'être suffisamment qualifiée pour les nouvelles technologies. (...) Pendant des décennies, le patronat horloger a été incapable de diversifier le tissu industriel régional et actuellement il veut faire croire que les emplois viendront par un trou bétonné. Mais l'expérience du tunnel routier de la Clusette inauguré en 1975 est instructive: le district du Val-de-Travers est proportionnellement celui qui a le plus perdu d'emploi en dix ans de crise. Vous dites que des routes vont attirer de nouvelles industries qui créeront des emplois; l'expérience nous incite à vous répondre qu'en raison de la crise mondiale, une route dans une région périphérique favorise plus les départs que la création d'emplois. Les millions qui seraient engloutis dans du béton seraient bien plus utiles à la région s'ils étaient utilisés pour diversifier réellement le tissu industriel. La clé de l'avenir, c'est la formation professionnelle, ce n'est pas un tunnel routier. (...)

Dans ces conditions, nous vous demandons:

— d'élaborer dans les plus brefs délais un plan d'amélioration des transports publics dans le canton. (...)

— de reporter la votation cantonale sur le tunnel routier. Si un seul projet est soumis au vote en avril de cette année, une approbation du tunnel routier ne serait qu'une victoire du lobby des bétonneurs. (...)

Parti socialiste ouvrier (PSO), sections de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Révision de la loi sur l'asile: la démolition continue 1

POLITIQUE

Refus de l'ONU: comme ils ont honte! 3
Chauvinisme national: une si vieille tradition 3
Droit d'asile: ni asile, ni droit 8
FP devant le Conseil des Etats: un débat entre privilégiés 8

SOCIAL

Abus sexuels sur des enfants: derrière la famille... 4
USS et amiante: du pain (floqué) sur la planche 5
Une Suisse sans armée: comme un poisson sans vélo 5
Capitalisme et crise 5

DOSSIER

Déplacements de populations en Afrique du Sud: "Nous voulons rester" 6-7
Histoire sud-africaine 6
Une politique systématique 7

INTERNATIONAL

AMÉRIQUE CENTRALE: "Je suis un contra" (Reagan) 9
ARGENTINE: la recherche continue 9
NICARAGUA: "Plus un paysan sans terre" 10

À ENTENDRE

Ludwig van Beethoven: l'idée de justice 11

L'ÉVÉNEMENT

L'après 16 mars en FRANCE: une situation piégée 12

abonnez-vous

Abonnements à La Brèche :

une année, enveloppe ouverte 55.—
une année, enveloppe fermée 65.—
une année, étranger (Europe) 80.—
abonnement de soutien 100.—
abonnement d'essai (7 num.) 13.—
(au lieu de 17 fr.50)

Administration :

La Brèche, case postale 858
1211 Genève 3
CCP 10 - 25 669

Rédaction :

La Brèche, 3, rue Chaucau
1003 Lausanne, 021/ 20 98 49

Editeur responsable C.A. Udry
Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique vous intéressent :

prenez contact

Parti Socialiste Ouvrier (PSO) section suisse de la IV^e Internationale

Adresses des sections romandes

Parti socialiste ouvrier (PSO) / La Brèche
case postale 13, 2500 Bienne 4, 032 / 22 95 47
case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds
case postale 28, 1700 Fribourg 6
case postale 858, 1211 Genève 3, 022/20 68 02
3, rue Chaucau, 1003 Lausanne, 021/23 05 91
case postale 82, 1020 Renens VD 1
case postale 1532, 2002 Neuchâtel
case postale 485, 1400 Yverdon

Refus de l'ONU :

Chaque fois qu'ils réveillent la "Suisse profonde" — celle qu'ils ont faite, chauvine et fière de l'être — les bourgeois suisses sont pris d'un frisson de honte. "Ils feignent d'ignorer le verdict populaire", note très justement l'un des rares commentateurs plus critiques, celui de François Gross (Le Courrier). "M. Aubert répond que le Conseil fédéral n'a pas été désavoué (...) sur l'autre rive, M. H. Reymond affirme que la Suisse n'est pas contre l'ONU, qu'elle est ouverte au monde plus que jamais." Comme s'il fallait s'empressement de cacher — vite — le monstre qu'ils ont enfanté dans un costume un peu plus seyant.

La honte se lit dans chaque commentaire. "On voudrait (que ce vote) — écrit Leonard Montavon (La Suisse) — ne dissimule pas un sentiment de rejet de tout ce qui est extérieur en général." Mais il sait bien que ce sentiment existe et même a dominé. Jusqu'au réactionnaire Antoine Exchaquet (Le Matin) qui, après un fier salut au "bon sens" et à la "belle maturité" du peuple suisse, conserve un "brin d'amertume", à cause de certains tracts qui "provoquent la honte". Belle maturité en effet! Et pour circonscrire le mal, Daniel Cornu (Tribune de Genève) veut n'y voir ni rejet de l'ONU, ni méfiance envers les organisations internationales, mais un strict problème des "relations de la Suisse à l'ONU (...) et d'elles seules".

Tout cet embarras fait la joie des nationalistes et des

COMME ILS ONT HONTE!

xénophobes. Eux seuls sont fiers et profitent de l'aubaine pour savourer la "gifle" infligée au Conseil fédéral, à la majorité parlementaire et aux partis bourgeois qui n'osent pas être franchement des "nationaux".

En réalité, les partis bourgeois ont été totalement divisés et les partisans de l'adhésion à l'ONU n'ont guère fait campagne. Car la bourgeoisie sait les avantages qu'elle retire d'une participation limitée aux organes spécialisés de l'ONU et d'une politique de "bons offices diplomatiques". Sur ce point, même les xénophobes sont d'accord. Et ceci montre bien — trop bien — ce que les chantres du peuple des bergers entendent par neutralité.

Le libéral Jacques-Simon Eggly (Journal de Genève), surpris par l'énormité du rejet, y voit un "attachement viscéral du peuple suisse à cette notion de neutralité comprise comme clé de notre politique de sécurité et le support de bronze de toute notre politique étrangère." Formules creuses et ronflantes. La Suisse en sécurité à l'ère atomique? Quiconque a fait du service militaire sait la confiance du soldat dans les exercices anti-atombombes et l'efficacité de ses supérieurs pour le protéger. Quant au socle de bronze de la politique étrangère, il est bien fêlé à force de voir la Suisse jouer toujours les "bons offices" des puissances impérialistes et défendre bec et ongles ses profits sur le dos du tiers monde.

Non, "l'attachement viscéral" à la neutralité suisse est bien plus terre à terre. Loim de se replier sur soi, le petit Helvète ressemble plutôt à la boule de gui qui se greffe sur l'arbre: accroché à son particularisme parce qu'il sait qu'il vit — comme tous les parasites — de la sève et des forces vives des autres. Attachement viscéral s'il en est! Et c'est encore mentir que de camoufler cette réalité derrière les flonflons de la défense nationale et de la neutralité, ou d'une diplomatie suisse plus active. Le banquier suisse a besoin des capitaux internationaux, la machine-outil de l'importation des métaux et jamais la Suisse n'aurait produit un gramme de son légendaire chocolat sans se procurer du cacao. Bien malin qui découvrira un cacaoyer sur les "Alpes de neige".

La neutralité, c'est le parasitisme international. On comprend que ces Messieurs soient pris de honte. Dans tous les commentaires bavards, embarrassés de cette votation, on cherche en vain celui qui rappelle cette vérité pourtant élémentaire: la Suisse impérialiste doit son relatif bien-être à l'exploitation du monde par les multinationales et les banques de ce "peuple de bergers". Michel Thévenaz

Chauvinisme national

Une si vieille tradition



L'affiche de Guillaume Tell, "neutre et libre", refusant l'adhésion à l'ONU, savait à quels sentiments elle faisait appel. Le chauvinisme national a, en Suisse, de très vieilles traditions. Mais Guillaume Tell, précisément, sert à les cacher.

Le mythe de Guillaume Tell — celui d'un peuple indépendant — occulte en effet toute l'histoire suisse. Une histoire qui, au contraire, et de longue date, est faite d'une étroite dépendance de la situation européenne et des marchés internationaux.

Dès l'Ancien Régime

L'histoire officielle présente toujours, dès l'école, l'histoire suisse comme celle d'un peuple qui, à force de travail et d'ingéniosité, dans un pays "pauvre en matières premières", a su édifier son relatif bien-être. Histoire idéalisée, idéologie crasse. Dans la constellation des puissances européennes de l'Ancien Régime déjà, les cantons suisses — ou plus précisément l'aristocratie patricienne qui les dirigeait — avaient fondé leur prospérité sur un vaste réseau de commerce international. Commerce des hommes d'abord: les mercenaires du Service étranger déchargeaient les campagnes surpeuplées et pauvres, tout en rapportant de coquettes réserves financières au patriciat des villes suisses. Commerce des textiles ensuite, où les grands marchands contrôlaient les fournitures et la vente en donnant du travail à domicile. Commerce financier enfin, contrôlé notamment par la banque protestante en exil qui s'enrichit, tout au long du XVIII^e siècle, des convois de fonds des armées et des misères financières des rois de France. La "neutralité", souvent directement alignée sur Paris, servit dès cette époque à assurer l'ouverture de ces réseaux commerciaux et de ces relations diplomatiques.

L'industrialisation capitaliste du XIX^e et du XX^e siècles, sa rapide expansion hors des frontières de la petite Suisse, s'est largement appuyée sur ces réseaux commerciaux et les revenus importants qu'ils avaient permis d'accumuler. Forts

de leur expérience dans l'énergie hydraulique helvétique, les grands producteurs de turbines (BBC par exemple) sont partis à la conquête des barrages du monde (Honduras, Brésil, Turquie aujourd'hui). De la concentration d'usines de chocolat, Nestlé a construit un empire multinational de l'alimentaire, drainant le lait, le cacao, le café sur les marchés mondiaux. Et de l'accumulation des fortunes sur le dos des princes et des rois, la banque helvétique a percé sur tous les marchés financiers.

Le travail et ses fruits

Tradition d'exportation, tradition commerciale — telle est la base matérielle de ce qu'on nous présente comme "l'attachement à la neutralité" de la Suisse. L'écart entre cette réalité et l'idéologie de la "prospérité par le travail" en est d'autant plus criant. Et somme toute, l'ouvrier, le paysan ou l'employé suisses le savent bien. Ce n'est pas l'un des traits les moins frappants de son repli sur soi.

Le culte du particularisme helvétique est en effet — paradoxalement — l'expression d'une conscience aiguë de la dépendance envers l'étranger. L'ouvrier sait que, même s'il travaille bien, son avenir dépend des carnets de commande et du marché mondial. Le paysan — largement protégé par les dispositions sur l'agriculture! — est toujours menacé par la concurrence des importations. Même l'employé de banque, à force de manier les chiffres, sait combien la "vitalité des affaires" dépend peu du marché intérieur. Le petit Suisse, propre et laborieux, sait que son application n'assure encore rien!

Plus elle invoque les valeurs du passé, plus la droite nationaliste sait, en fait, qu'elles sont menacées. Contrairement même aux années trente et quarante, l'insertion de

l'économie suisse dans le marché mondial est plus profonde et la "défense nationale" encore plus dérisoire à l'ère atomique qu'aux temps du général Guisan.

Manipulation et contestations

Que ce sentiment soit populaire n'étonne pas. Le banquier, l'industriel, le riche bourgeois possèdent ce qu'ils ont et peuvent jouer sur les marchés pour leurs affaires. Mais le petit salarié, lui, ne possède toujours rien. Il connaît l'équilibre de son budget et ses limites, il achète même à crédit. Les appels aux sentiments de "sécurité nationale" ne sont qu'une grossière manipulation des consciences: patrons et bourgeois aisés savent s'en servir pour éveiller chez les petites gens leurs craintes et leurs insécurités les plus profondes, au nom de "l'identité helvétique".

L'acceptation de la même idéologie nationaliste ("paix du travail", défense de "notre économie") par la majorité des organisations ouvrières n'a fait que perpétuer ces valeurs trompeuses. Elle contribue à présenter tous les facteurs de crise (crise du pétrole, concurrence étrangère, immigration, etc.) non pas comme un phénomène inhérent aux mécanismes du marché capitaliste, mais comme une fatalité extérieure.

Néanmoins, cette fatalité n'est plus toujours acceptée. Dans le mouvement pour la paix et le désarmement, dans les activités de groupes tiers-mondistes, chez certains salariés qui s'efforcent de comprendre l'isolement du mouvement ouvrier, l'idée que le "réduit national" ne protège de rien et qu'on peut au contraire contester ici le mensonge d'une Suisse "indépendante" du monde capitaliste où elle baigne existe.

Ces forces, le plus souvent extérieures à un mouvement ouvrier sclérosé par son propre chauvinisme national, peuvent contribuer demain à clarifier les données réelles que cache encore le vieux mythe de Guillaume Tell.

Michel Thévenaz

Abus sexuels sur des enfants :

DERRIÈRE LA FAMILLE...



"Un père a entretenu pendant plus de dix ans des rapports sexuels avec ses filles", titrait le *Blick* (15 novembre 1985), journal alémanique à sensation. Cette affaire fait partie des rares cas qui percent le mur du silence entourant les sévices sexuels à l'encontre d'enfants. Silence particulièrement épais lorsque ces faits se déroulent au sein de la famille. Or les abus sexuels sur des enfants se passent, le plus souvent, dans le cadre familial. Sibylle Tschopp et Urs Vögtli ont mené l'enquête pour *La Brèche*.

Un groupe de recherche allemand a présenté en 1983 les conclusions d'un rapport sur les sévices sexuels. On y découvre que sur dix-huit à vingt agressions sexuelles dont la victime est un enfant, une seule sera connue. Ainsi les 15 000 dénonciations annuelles en Allemagne fédérale signifient qu'en fait 300 000 enfants sont concernés. Dont au moins 250 000 petites filles. A l'occasion d'un congrès de psychologie qui s'est tenu en février à Bonn, le ministre allemand de la Justice, Engelhard, a confirmé ces chiffres.

hommes habitant le même appartement constituent le 25,5 o/o des coupables.

Ces sévices perturbent le développement psychique et physique de l'enfant. Car l'adulte les impose en usant de violence, en jouant sur le rapport de dépendance et/ou en profitant de l'incapacité de l'enfant à comprendre ce qui se passe. La forme la plus habituelle est le toucher des parties génitales et la masturbation. Mais plus l'enfant et l'adulte sont des proches, plus le contact sexuel sera intensif. En ce qui concerne les auteurs étrangers

les réactions de l'entourage de l'enfant sont souvent désastreuses. En cas d'inceste par exemple, la jeune fille n'osera se confier à personne. Elle-même et ses proches craindront de détruire l'image intacte de la famille. Cela entraîne rapidement des troubles et une perte de confiance à l'égard de l'entourage qui seront très difficiles à surmonter pour l'enfant. Du reste, pendant longtemps, seuls des experts masculins discutaient de ce genre de problèmes. Il a fallu le mouvement féministe pour mettre en lumière la réalité des agressions sexuelles.

Des questions

Plusieurs questions s'imposent. Pourquoi ce hiatus entre l'ampleur du problème (des milliers d'enfants violentés!) et le peu de conscience qu'en a le grand public? L'image idyllique du noyau familial sécurisant en ressortirait-elle par trop ébranlée? Tentons de cerner quelques mécanismes de refoulement.

* Les premiers à pouvoir reconnaître les traces d'abus sexuels sont les médecins de famille, en général hommes (et bien pensés). "Pour les médecins, tout acte de violence à l'encontre d'un enfant dépasse leur sphère de vie ou d'imagination. Il n'est dès lors pas étonnant que dans les manuels cliniques, voire pédiatriques, quasi rien n'est écrit sur les conséquences de pareils sévices", remarque Elisabeth Trube-Becker¹. En dépit d'indices flagrants d'abus sexuels, certains médecins privilégieront d'abord la protection de la famille, c'est-à-dire les parents. Trube-Becker cite, dans son ouvrage, plusieurs cas d'enfants manifestement maltraités sexuellement et qui, malgré des séjours répétés à l'hôpital, ont laissé sans réaction les médecins.

* Ces dernières années, en rai-

son aussi d'une certaine prise de conscience de l'opinion publique, les autorités ont enregistré plus de cas. Cependant en Suisse (contrairement à l'Allemagne et à l'Autriche), aucune statistique complètes n'existent dans le domaine. Malgré notre demande et celle d'enseignants, les services compétents de la ville de Bâle nous ont refusé le moindre renseignement. Aussi les un ou deux procès pour abus d'enfants qui ont lieu chaque année dans cette ville apparaissent-ils comme des cas uniques et marginaux².

* Le Code pénal sanctionne évidemment toute forme de sévices infligés à des enfants (art. 134, 191 et 213). Annuellement, on compte en Suisse trente condamnations pour ce motif, délits sexuels non compris. 35 o/o des accusés seulement sont condamnés. Concernant les abus sexuels, les tribunaux deviennent plus sévères. Mais il est rare que ceux commis dans la famille arrivent jusqu'au tribunal.

En la matière, la justice s'appuie sur les articles 191 (attentat à la pudeur des enfants) et 213 (inceste) du Code pénal. Articles qui, soit dit en passant, criminalisent la sexualité des jeunes en dessous de l'âge légal de seize ans. Et l'article relatif aux cas d'inceste vise, selon les termes du Tribunal fédéral, au "maintien de la paix dans la famille"³!

Florence Rush³ a pourtant montré les effets néfastes de ces jugements qui priorisent la "protection de la famille" et non pas la dignité des enfants. Ce parti pris "familial" transparait nettement dans les interrogatoires de police où les enquêteurs recherchent si la jeune fille n'aurait pas eu du "plaisir" lors du viol ou si éventuellement elle n'aurait pas tenté de séduire son "pauvre père". De nombreux acquittements ou des

jugements complaisants témoignent également de cette mentalité.

Sortir de l'hypocrisie

Ainsi des moyens efficaces pour lutter contre les violences sexuelles infligées aux enfants manquent presque totalement. C'est le règne de l'hypocrisie. Pourtant plusieurs propositions sont envisageables. Citons-en quelques-unes.

* Les autorités pourraient subventionner des centres autonomes de protection pour femmes et enfants battus. Ils serviraient également de refuges pour les jeunes victimes de sévices sexuels. Le Schlupfhuss de Zurich (un centre qui sert de cachette) constitue une exception en Suisse. Les centres autonomes de femmes restent eux aussi peu ou pas du tout subventionnés.

* Dans tous les cas où on ne peut garantir une véritable protection des enfants dans leur famille, il faut créer des alternatives aux homes. Par exemple des communautés thérapeutiques capables d'amener les enfants-victimes à assumer les événements et à reconstruire leur propre existence.

Sibylle Tschopp
Urs Vögtli



25 o/o des auteurs de crimes sexuels sont des proches parents des victimes. Ici deux fillettes de trois et cinq ans qui ont été violées par leur père et leur oncle.

D'autres enquêtes témoignent également de l'ampleur du drame. Un juriste allemand a questionné 141 étudiantes de Tübingen. Parmi elles, 83 déclarent avoir été victimes d'au moins un sévice sexuel. Même constatation aux Etats-Unis où un chercheur révèle que sur 530 étudiantes, 19, 2 o/o furent sexuellement violentées durant leur enfance. Aux Etats-Unis toujours, le Kinsey-team (équipe de recherche) estime que 25 o/o de la population féminine a connu des rapports sexuels avec un adulte avant l'âge de treize ans.

Un profil familial

L'ensemble de ces recherches balayaient radicalement un préjugé tenace: l'image du monstre dépravé et malade guettant ses victimes à l'ombre d'une sinistre forêt. En effet, seuls 6 o/o des sévices sont le fait de personnes complètement étrangères à l'enfant. La plus grande proportion des abus sexuels ont, en revanche, la famille pour cadre. Les pères, les beaux-pères ou d'autres

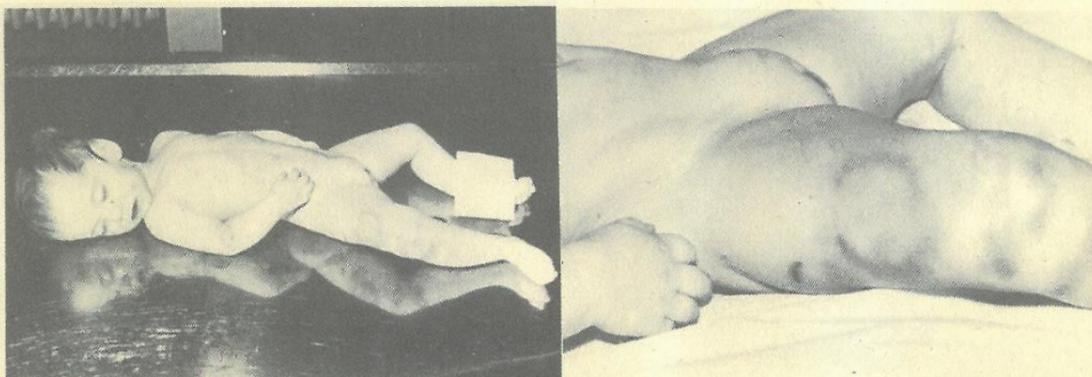
à l'enfant-victime, il s'agit surtout d'actes exhibitionnistes.

Malgré ce profil type de l'agresseur (quelqu'un de proche de l'enfant, souvent un membre de la famille), les mises en garde de l'éducation sexuelle traditionnelle visent presque exclusivement le "méchant étranger", le "monsieur qu'on ne connaît pas".

Les conséquences

Les médecins soulignent volontiers les conséquences médicales graves pour un enfant victime d'abus sexuels. Mais ils ont une peine infinie d'en dénoncer les origines, même lorsqu'ils constatent des lésions corporelles caractéristiques. Saignements ou déchirures des organes génitaux par exemple.

Quant aux conséquences psychiques, elles sont souvent niées. Les manuels spécialisés n'en parlent presque pas. Y compris pour les suites immédiates telles que nervosité, difficultés de concentration, boulimie ou anorexie. Lorsque les abus ne peuvent plus être ignorés,



Une des nombreuses victimes. Fillette de trois ans avec hématomes, nombreuses traces de morsures autour des zones érogènes, déchirure de l'intestin provenant d'un viol (tiré de Trube-Becker, "Gewalt gegen das Kind").

Une Suisse sans armée :

C'EST COMME UN POISSON SANS VÉLO

L'inutilité, l'absurdité de la défense nationale apparaît de plus en plus évidente. Et pour cause. Les budgets records d'armement (Léopard 2, Piranha, missiles Tow) sont à chaque fois ressentis comme un énorme gaspillage. Selon de récentes estimations de l'ONU : 2,16 milliards de francs (12 zéros) furent dépensés en 1984 pour de l'armement, alors que chaque jour 5000 personnes meurent de faim, de maladies ou de misère. Cette comparaison caractérise le monde dans lequel nous vivons : la barbarie prend le pas.

Et ce n'est pas tout. Avec l'Initiative de défense stratégique (la fameuse guerre des étoiles) du président Reagan, voilà la guerre nucléaire en train de devenir possible. Pour la Suisse aussi. C'est cela la plus grande menace qui pèse sur nous. Et face à ça, l'armée suisse ne nous protégera en rien.

Cette armée a du reste toujours défendu les intérêts des puissants. Inutile de rappeler la longue liste des interventions de l'armée pour "maintenir l'ordre intérieur". Il suffit de comparer les milliards de francs dépensés annuellement pour la défense nationale et la maigreur des crédits alloués à la protection de l'environnement, l'aide au développement et à la sécurité sociale. Ainsi ces dépenses militaires apparaissent pour ce qu'elles sont : un obstacle à l'amélioration des conditions de vie.



C'est ce sentiment contre ce formidable gâchis qui explique l'écho que rencontre l'initiative Pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix. Par exemple, en une heure et demi devant les bureaux de vote de Moutier, deux membres du PSO ont récolté plus de 140 signatures. Samedi dernier, 22 mars, le Groupe pour une Suisse sans armée clôturait une journée nationale de récolte par un cortège à travers les rues de la ville de Bienne. La vache sacrée symbolisant les dépenses militaires montée sur un char tiré par un cheval n'est pas passée inaperçue.

Evidemment, le militarisme n'a pas fini de faire des ravages. En témoigne la réaction de ce passant qui n'a pas pu s'empêcher de crier à l'adresse des manifestants : "Vaut mieux une armée en Suisse que des Tamouls." C'est là qu'on mesure les effets délétères de cette "grande éducatrice" que serait l'armée : sexisme, racisme et obéissance servile.

A l'issue de cette journée, un an exactement après le lancement de l'initiative, on a comptabilisé plus de 70 000 signatures engrangées. Joli succès ! Alors, encore un effort et nous déposerons les 100 000. C'est Delamuraz qui sera content !

André

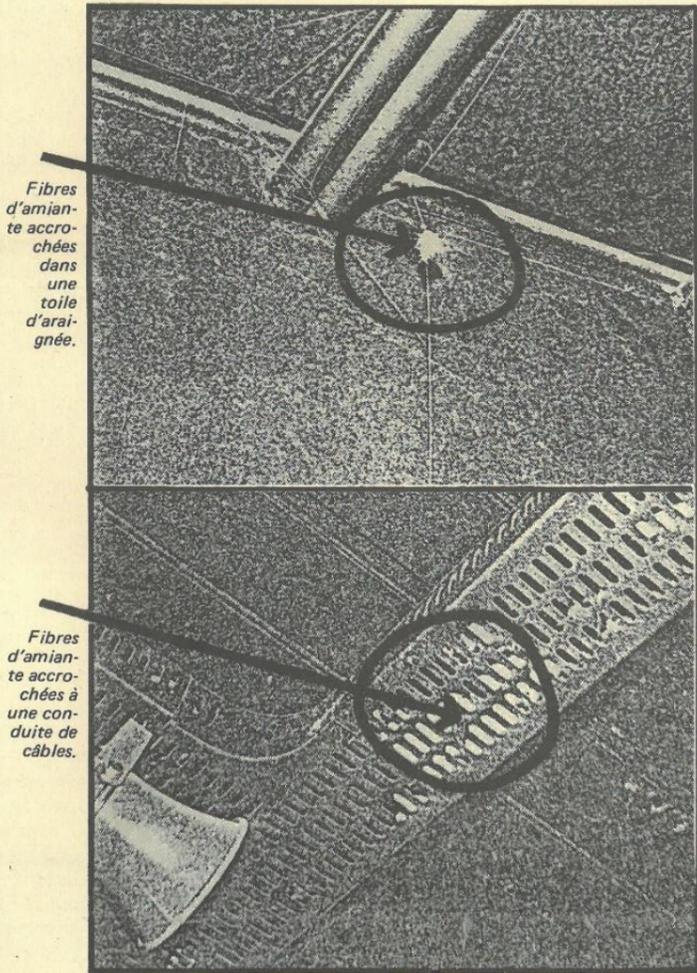
Conférence de presse USS sur l'amiante :

Du pain (floqué) sur la planche

Depuis plus d'une année, l'Union syndicale suisse (USS) et certaines de ses fédérations mènent une campagne de sensibilisation sur les dangers de l'amiante. Devant l'inertie des autorités "responsables" — on connaît les dangers de l'amiante depuis cinquante ans au moins ! — l'USS avait proposé quelques mesures minimums. Le 12 mars dernier, à l'occasion d'une conférence de presse, elle tirait un premier bilan des actions entreprises.

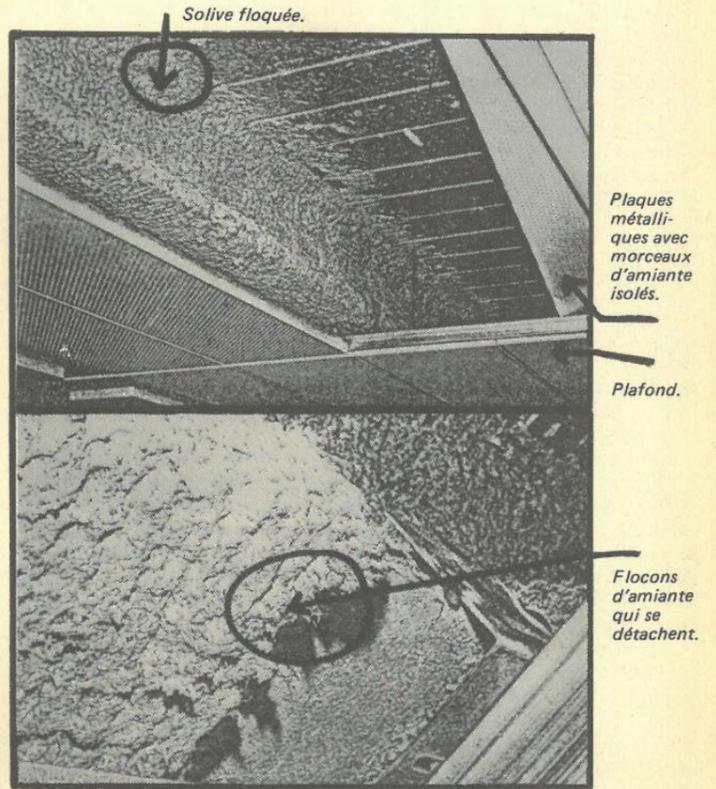
La Suisse abrite la principale multinationale de l'amiante : Eternit, au chiffre d'affaires de 140 millions de francs. Rappelons qu'en 1983 déjà, le PSO levait le voile du silence en publiant une étude *Eternit : poison et domination*¹. Au mois de mai suivant, la section tessinoise du PSO révélait la présence de plafonds floqués à l'amiante dans trois écoles de Lugano. C'était le début d'une large cam-

pagne qui allait s'étendre aux autres cantons. la protection de l'environnement (OFPE) a choisi d'en rester là. Quant à l'interdiction de l'amiante (aux Etats-Unis, ce sera chose faite d'ici dix ans), on est encore loin du compte. Eternit parle de son élimination complète pour après 1990. Entre temps, des milliers de tonnes d'amiante passeront dans la fabrication de divers produits. En 1985 : 6100 tonnes... Alors que des matériaux de substitution existent.



Fibres d'amiante accrochées dans une toile d'araignée.

Fibres d'amiante accrochées à une conduite de câbles.



Solive floquée.

Plaques métalliques avec morceaux d'amiante isolés.

Plafond.

Flocons d'amiante qui se détachent.

floqués. Indispensable de le savoir afin d'empêcher tous défilages sauvages, les plus dangereux. Et il y en a eu : au Hallstadion de Zurich, à l'ancien Hôpital cantonal de Lausanne, à l'Hôpital de Gravelone à Sion, etc. La FOBB a du reste adressé au Département fédéral de l'intérieur une requête demandant l'obligation d'annoncer les travaux d'assainissement. Elle attend toujours la réponse.

Ainsi le dossier amiante est loin

d'être réglé. Il aura fallu toute une campagne publique pour voir les autorités compétentes s'agiter le moindre. Véritable leçon de choses qui montre comment le capitalisme gère ses déchets : sur notre dos.

P. Girardet

1. *Eternit : poison et domination. Une multinationale de l'amiante.* Commission Ecologie et Santé du PSO, Editions Veritas, 1983. Disponible dans nos locaux.

CAPITALISME ET CRISE

POUR UNE PAIRE DE LACETS

C'est bien connu, la pente savonneuse du crime débute parfois de façon tout à fait anodine. Par une paire de lacets, par exemple ! C'est en tout cas l'opinion de la chambre sociale de la Cour de cassation en France. Elle vient de rendre un arrêt considérant un employé de la Société alsacienne de supermarchés à Strasbourg coupable d'une faute grave et autorisant donc son licenciement immédiat, sans préavis ni indemnités. L'abominable employé avait en effet volé à son patron une paire de lacets, lui causant ainsi un préjudice à la limite du supportable. Diantre, se sont exclamés les juges, traquons le crime partout où il se niche ! Et va pour la sanction la plus lourde : une paire de lacets = licenciement immédiat (en plus ils n'étaient même pas en action).

Il faut dire que l'honorable Cour pouvait s'appuyer sur une jurisprudence... faite de bric et de broc. En 1961, un ouvrier avait connu le même sort pour avoir dérobé un marteau. Lacets, marteau... Il n'y a pas de sots

délits pour les intoxiqués de la propriété privée.

APRÈS TOUT...

La Banque Mondiale découvre les lois du marché, et quelques-uns de leurs ravages. Dans un récent rapport, elle indique que, bien que nous soyons sur une planète regorgeant de vivres, 700 millions de personnes n'ont pas assez à manger pour mener une vie active. La moitié d'entre elles (340 millions de personnes, soit 16 o/o de la population des pays en voie de développement) n'absorbent pas assez de calories pour assurer leur croissance normale ou empêcher de sévères atteintes à leur santé. La cause de ce génocide silencieux "n'est pas le manque de fournitures (...) mais la pauvreté ou la pénurie de pouvoir d'achat." Puisse raisonner les experts ! Ça fait longtemps qu'on le dit. Et le président de la Banque Mondiale, Alden Clausen, ajoute : "La réduction de la pauvreté et de la faim sont, après tout, les buts essentiels du développement économique." Ah bon ! Moi je croyais que c'était avant tout !

Burke

pagne qui allait s'étendre aux autres cantons.

6100 tonnes

En février de l'année passée, l'USS, dans une première conférence de presse, proposait un plan d'action : la protection des travailleurs (toutes les personnes exposées doivent être examinées et informées), l'interdiction de l'amiante, la décontamination sous contrôle des ouvrages floqués, l'élimination des déchets. Un an après, Max Zuberbühler, vice-président de l'USS, constate : "Le gros du travail pour venir à bout du fardeau "amiante" est devant nous, et non pas derrière. Les résistances sont loin d'être brisées et les tentatives de nouvel étouffement sont déjà à l'oeuvre dans différentes situations." En effet, hormis quelques conseils et des recommandations non contraignantes, l'Office fédéral de

Liste top secret

A juste titre l'USS avait souhaité la publication d'un inventaire complet des bâtiments floqués en Suisse. Cette liste a été établie en avril 1985, mais sous le sceau du secret. "Nous n'avons pas le droit de publier cet inventaire, expliquait alors l'OFPE. Cette condition nous a été imposée par les entreprises de floqué (...). Ces maisons veulent protéger leurs données afin d'éviter des ennuis à leurs anciens clients. Il s'agit par exemple d'éviter que des magasins ou des entreprises floqués à l'amiante soient victimes de boycottages ou de grèves." (Le Matin, 1er mai 1985) Intéressante précision ! Il semblerait que la paix du travail dans les "magasins ou des entreprises floqués" soit plus importante que la santé publique. La FOBB (syndicat du bois et du bâtiment) a tout de même publié cette liste : au moins 4000 bâtiments

Histoire sud-africaine

Nous sommes assis dans une minuscule maison de bois de Glenmore, à la frontière du Ciskei, à l'est de la province du Cap. Glenmore est un site de relogement — une agglomération spécialement créée par le gouvernement pour loger les personnes qu'il a expulsées de leur lieu de résidence antérieur. Les habitants de Glenmore sont noirs. Ils y ont été amenés soit parce qu'ils vivaient sur des terres allouées par le gouvernement aux Blancs, soit parce que leur travail n'était plus nécessaire. Leurs maisons appartiennent à l'Etat : des baraquements de bois provisoires, entourés de fil de fer, des sols de terre battue et des toits de plaques d'amiante trouées. Elles sont froides en hiver, chaudes en été.

JAMANGILE TSOTSOBE

Nous nous entretenons avec un vieil homme qui habite là. Son nom est Jamangile Tsotsobe. Il est petit et bien rangé. Nous lui demandons comment il est arrivé à Glenmore, ce que cela a signifié pour lui. Il reste assis, les pieds croisés, répondant aux questions mais réticent à fournir des informations détaillées. Il a été délogé d'une ville appelée Colchester, près de Port Elizabeth, avec 31 autres familles considérées par les autorités comme des squatters.

Sa petite-fille est assise à ses pieds. Elle a dix ans, d'apparence très timide, les jambes raidies — une épileptique. Tsotsobe raconte que de nombreux camions sont venus les chercher à Colchester pour les amener ici. Sa petite-fille met ses mains sur ses genoux : "Les camions et le bruit, beaucoup de bruit, et ensuite les flammes et les gens." Nous demandons : "Qu'ont fait les gens ?" "Ils criaient", répond-elle, et elle sort en courant de la chambre. Tsotsobe explique sa peine car, intelligente, sa petite-fille parle de nombreuses langues ; mais elle est différente des autres enfants. Ce jour où les camions sont venus, elle a couru parmi eux en criant et agitant les bras ; elle se cassa une jambe. Il tenta de la retenir, mais il est un vieil homme et ce jour-là le diable était en elle. "Il n'y avait pas de flammes", dit-il.

LE TRAVAIL À LA PLACE DE L'ÉCOLE

Nous lui demandons quelle fut sa vie avant sa venue à Glenmore. Il est né en 1911 dans un petit village agricole de l'est de la province du Cap. Son père travaillait dans une ferme près du village, trayant les vaches et coupant le bois. Il était le fil aîné. Il n'est jamais allé à l'école. A l'âge de douze ans, Tsotsobe est devenu berger. Son père y était opposé, mais il n'y avait pas grand-chose d'autre à faire. Son père d'ailleurs demanda à plusieurs reprises au fermier de le laisser travailler à sa place. Il travaillerait deux fois plus, car il ne voulait pas voir son fils déjà au travail. Il voulait que ses enfants puissent jouer. Mais le fermier lui répondit qu'il pouvait quitter la ferme s'il persistait à se montrer insolent.

Tsotsobe se souvient que la vie était dure. Cet homme, le fermier, était cruel. Il ne les considérait pas comme des êtres humains. Ils n'avaient droit à aucune pause pour le petit-déjeuner et le déjeuner. Son père se plaignait souvent, mais en vain. Finalement, il s'en est tu ; mais sa colère était grande contre le fermier blanc.

CHASSÉ POUR INSOLENCIE

Tsotsobe est resté à la ferme et devint par la suite conducteur de tracteur. A l'âge de trente-deux ans, il se maria. Il n'était plus question alors de quitter la ferme dont le fermier s'appelait Dirk. Vingt-cinq ans durant il travailla pour lui. Jusqu'à son seizième anniversaire, Dirk ne lui versa aucun salaire. Ensuite il lui accorda dix shillings par mois (une livre anglaise faisait, à l'époque, 20 shillings, *réd.*). Après dix ans de labeur, il obtint finalement une livre par mois. Quant à sa femme, elle gagnait dix shillings par mois pour son travail dans la laiterie.

A trente-sept ans, il gagnait toujours une livre par mois, avec trois enfants à charge. Il sollicita alors une augmentation. Dirk le licencia, pour insolence.

Tsotsobe trouva du travail chez un M. Beale, également fermier. Dans un premier temps, M. Beale lui paya quatre livres par mois, avec une augmentation d'une livre après chaque année. Sa femme, elle, touchait trois livres. Ils étaient donc satisfaits et heureux dans cette ferme. Ses enfants n'étaient pas obligés de travailler dans les champs et pouvaient fréquenter l'école. Il avait le droit de posséder du bétail et des chèvres. Il put même s'acheter des meubles : une armoire, une chaise et une table pour lui, une chaise pour sa femme.

DÉPART POUR COLCHESTER

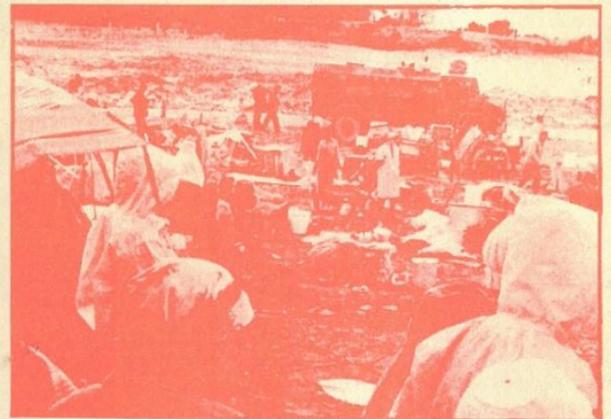
Cependant, le fermier décéda et son fils reprit la ferme. Celui-ci n'aimait pas les chèvres ; il dut donc les vendre. Il



Les déplacements de populations en Afrique du Sud :



«NOUS VOULONS RESTER!»



«Un processus de réformes est en cours», déclarent les banquiers suisses lorsqu'ils parlent de l'Afrique du Sud... et pensent à leurs investissements. Réformes de façade et poudre aux yeux, en fait. L'apartheid reste un régime raciste ignoble, irréformable aussi longtemps que la pression des masses noires ne l'aura pas mis à genoux. Voici, pour en illustrer un des aspects les plus révoltants, deux articles traitant du déplacement forcé de populations noires. Le premier ("Histoire sud-africaine") relate la vie d'une des victimes de cette politique de déplacements. Il est tiré de The Surplus People (voir la note 2), un livre récent consacré à ce problème.

n'aimait guère les enfants non plus et les envoya travailler dans les champs. Tsotsobe décida alors de partir pour la ville de Colchester.

Là-bas, ils habitèrent dans un quartier de métis. Personne ne leur donnait des ordres, ils ne devaient obéir à personne ; ils étaient, ainsi, heureux. Ils vécurent dans cet endroit durant trente ans. Tsotsobe trouva un travail comme jardinier. La vie n'était pas trop mal. Ils avaient assez de nourriture et s'étaient fait des amis dans le voisinage. A leur arrivée à Colchester, ils avaient six enfants. Quand ils en repartirent, ils seront douze.

Mais un jour tout changea. La police et le Bureau d'administration des affaires bantoues les informèrent qu'ils allaient être déplacés à un endroit appelé Glenmore. On leur promit qu'il y aurait du travail pour chacun — de nombreuses industries y étant implantées — et qu'ils disposeraient gratuitement de belles maisons. Toutefois, ils ne connaissaient pas cet endroit, et refusèrent d'y aller. En outre, ils savaient bien que le Bureau d'administration des affaires bantoues ne donne jamais gratuitement une maison à un Noir.

L'EXPULSION

Tandis qu'ils étaient encore en train d'en discuter, on leur octroya sans crier gare un délai de départ de sept jours.

Tout à coup ils n'avaient qu'une seule chose à faire : partir. Cela s'est passé si vite ! Encore aujourd'hui il ne peut ni le croire, ni le comprendre. Parfois, il se réveille la nuit, pour y penser, mais il ne peut comprendre. Il repense à sa vie et il n'arrive pas à accepter qu'un homme soit contraint de quitter sa maison, son travail, ses amis. Qu'il soit embarqué sur un camion, lui, sa femme et ses enfants, avec ses meubles et ses cochons...

Il se dit alors qu'il n'est pas un être humain. Mais qu'est-il ?

Le jour de l'expulsion, les camions sont venus très tôt, avant leur réveil. Ils durent rassembler les cochons. Certains laissèrent tous leurs biens sur place. Les fonctionnaires, en colère, les pressaient de sortir de chez eux. Il y avait des cars pour les femmes et les enfants, la confusion était totale. Les maisons furent démolies avant même qu'ils sortent toutes leurs affaires.

Tsotsobe nous regarde et dit qu'il n'a maintenant plus aucun espoir. Quand il était jeune, il souhaitait donner à ses enfants et petits-enfants une vie différente. Il voit maintenant qu'il n'y a pas plus d'espoir pour ses enfants. Ainsi a-t-il de la peine à comprendre le sens de sa vie. A septante ans passés, il ne peut pas dire : telle a été ma vie ; j'ai donné à mes fils une éducation et ils sont maintenant installés, et mes filles ont épousé des hommes respectables, et mes petits-enfants sont en bonne santé.

Il ne peut rien dire de tout cela.

(Extrait de *The Surplus People*, cf. la note 2.)

La traduction est les intertitres sont de la rédaction.)

DÉVELOPPEMENT SÉPARÉ : LA DOCTRINE OFFICIELLE

« Le gouvernement ne considère pas les Bantous comme un seul peuple. Car les Bantous sont, en réalité, divisés par la langue, la culture et les traditions en plusieurs peuples ou nations, notamment les Xhosas du Transkei et du Ciskei, les Zoulous du Zululand et Natal, les Swazis du Swaziland (...), les Bapedi du Sekhukhuneland (...), les Vendas du Zoutpansberg, les Shangaans du Bas-Pays du Transvaal, les Tswanas du Botswana et de régions contiguës de la République, les Southos du Sud du Lesotho et Witzieshoek. Heureusement pour ces peuples, l'histoire leur a laissé dans les frontières de la République des larges surfaces qui leur servent de "homelands" (*Bantoustans, réd.*). La politique du gouvernement n'est pas, par conséquent, une politique raciale basée sur la couleur de la peau des habitants de la République, mais une politique basée sur la réalité et sur le fait qu'à l'intérieur des frontières de la République on trouve la nation Blanche et plusieurs nations Bantoues. La politique du gouvernement n'est donc pas une politique de discrimination basée sur la couleur ou sur la race, mais une politique de différenciation découlant de l'existence de nationalités différentes, accordant à chacune l'autodétermination à l'intérieur des frontières des "homelands". C'est la base de la politique de développement séparé. »

(Déclaration du président de la Commission des affaires bantoues lors d'un discours tenu au Cap, en mai 1968)

chiffre dépassait les 300 000 : une densité de 484 habitants au kilomètre carré.

LES MÉTHODES CHANGENT, MAIS...

En avril 1981, le Dr Koornhof, ministre de la Coopération et du Développement, déclara qu'il n'y aurait plus de déplacements forcés. On changea alors les méthodes : les chiens policiers, les matraques et les fusils furent remis pour les situations extrêmes. A la place, des manières un peu plus "douces" : procédures juridiques, pressions permanentes, menaces, etc. On se préoccupa de l'amélioration de l'image de la politique de déplacements forcés, mais la pratique en elle-même n'est pas abandonnée malgré toutes les dénonciations.

En Afrique du Sud, les déplacements de population sont monnaie courante pour la majorité noire. Dépossession et exclusion sont au cœur de l'apartheid. Voyons l'ampleur du phénomène de 1960 à 1983.

Il est, en premier lieu, très difficile de comptabiliser le nombre exact de personnes touchées par cette politique durant les deux dernières décennies. Les auteurs du livre *The Surplus People* avancent néanmoins le chiffre de 3,5 millions de personnes qui, de 1960 à mi-1983, ont été déplacées de force. Sans compter tous ceux qui ont été condamnés pour violation aux lois sur les passeports intérieurs. Signalons que le nombre d'arrestations de Noirs pour présence illégale dans les régions urbaines est passé de

Afin d'empêcher un mouvement naturel vers les villes et la constitution d'immenses bidonvilles noirs, le régime de Pretoria a figé la législation sur les passeports intérieurs. Grâce à elle, les autorités contrôlent strictement les déplacements des Noirs. Ainsi, à la différence de la plupart des pays capitalistes semi-industrialisés, le régime d'apartheid a réussi à empêcher le processus d'urbanisation sauvage des populations expulsées des campagnes par la mécanisation de l'agriculture et la concentration foncière. De même, il est parvenu à systématiquement refouler une partie significative de la population "non productive" des villes.

Une telle politique assure plusieurs objectifs :

- * Éviter que les revendications nationales et démocratiques de la majorité noire ne deviennent trop explosives. Grâce au système d'apartheid, les populations exclues du marché du travail sont atomisées et divisées. Elles vivent dans des régions où l'encadrement policier et administratif ainsi que l'absence de travail poussent à la passivité et à l'inactivité politique.

- * Contrôler les populations des campagnes afin de scier le développement d'une guérilla rurale.

- * Assurer aux mines et à l'agriculture blanche une main-d'œuvre extrêmement bon marché, sans frais d'infrastructure (logement, services sociaux, éducation) dans les villes.

- * Eloigner la population noire de tous les axes routiers stratégiques et des frontières.

"LE MÊME AUTEL"

Ces phénomènes de paupérisation et d'exclusion à une échelle de masse furent une précondition au développement du capitalisme en Afrique du Sud. Ils restent essentiels à la survie du capitalisme racial dans ce pays. C'est pourquoi les promesses récentes du régime d'abolir le système des passeports intérieurs relèvent soit d'une révolution, soit du mensonge pur et simple. Gageons que la deuxième hypothèse correspond mieux à la réalité.

Raison de plus pour dénoncer l'attitude de l'impérialisme suisse qui, tout en finançant l'apartheid, déclare qu'un "processus de réformes" est en cours. Les millions de déplacés n'auront aucune peine à comprendre le sens de ces déclarations : assurer les profits des banques suisses tout en préservant une façade honorable.

Cosmas Desmond, qui signe l'avant-propos de *The Surplus People*, résume bien le problème : "L'Occident n'a aucun désir d'être menaçant. Les millions de personnes qui ont été déplacées ou qui le seront sont les victimes sacrifiées sur le même autel que les millions de chômeurs en Grande-Bretagne, les millions de victimes de l'impérialisme américain et les milliards de victimes potentielles de l'holocauste nucléaire. Une telle constatation ne représente aucune consolation pour elles ; mais peut-être que ceux qui sont

Une politique systématique

L'histoire de Jamangile Tsotsobe (voir ci-contre) n'est pas unique. Il y en a des millions de semblables, des centaines d'endroits identiques à Glenmore. Un Sud-Africain sur cinq a vécu, ou vivra, le sort de Tsotsobe. Plus de trois millions et demi de Noirs ont été déplacés de force. Quelque deux autres millions risquent de connaître la même destinée.

En 1969, un prêtre britannique, Cosmas Desmond, décida de mettre en lumière cet aspect de l'apartheid. Pendant cinq mois, il voyagea à travers toute l'Afrique du Sud pour rassembler sa documentation sur les déplacements de populations. Le livre qui en sortit¹ eut un grand retentissement international. Cela obligea le gouvernement à revoir les conditions absolument scandaleuses dans lesquelles les personnes déplacées étaient contraintes de vivre. Et d'adoucir également les méthodes particulièrement brutales utilisées à cet effet.

Quinze ans plus tard, cependant, la politique des déplacements forcés n'a pas beaucoup changé. Un livre récent, *The Surplus People*², publié en 1985 après plusieurs années d'enquête sur le terrain, le rappelle. Les déplacements forcés continuent ; ils sont essentiels pour l'établissement et le maintien de l'apartheid dans ce pays.

DÉPLACEMENTS MASSIFS

Le premier paragraphe du livre de Cosmas Desmond (1969) décrit une réalité toujours actuelle en 1986 : "J'ai vu l'égaré des gens simples des campagnes quand ils apprennent qu'ils doivent quitter leurs maisons où ils ont vécu durant des générations pour un lieu qui leur est inconnu. Je les ai entendus pleurer d'impuissance et de résignation ainsi que leurs appels à l'aide. J'ai vu les souffrances de familles entières devant habiter une tente ou une petite hutte de zinc, d'enfants mourant de typhoïde, aux corps émaciés par la malnutrition ou crevant tout simplement de faim."

L'ampleur des déplacements forcés ne frappe le voyageur que lorsqu'il traverse les bantoustans. Les lieux de logement sont choisis précisément en raison de leur éloignement des routes nationales. Par exemple : la route de Bloemfontein à Maseru (capitale du Lesotho) passe à dix kilomètres de Onverwacht, un site de logement. Cet endroit réunit une population équivalente à celle de Bloemfontein (capitale blanche de la province de l'Etat libre d'Orange). Mais la seule chose visible de la route principale, ce sont un grand panneau indicateur et une route goudronnée qui ne mène apparemment nulle part. Après une colline, la route en question tombe sur le plus important lieu fermé de logement d'Afrique du Sud, regroupant près de 200 000 personnes. La majorité d'entre elles ont été expulsées ou ont quitté des fermes blanches. Souvent les sites de logement sont situés à des kilomètres des routes nationales, perdus dans des régions rurales peu fertiles. Mais on en trouve également près des régions urbaines.

Partout dans les bantoustans, on rencontre des sites de ce genre. Suivant où, au Kwazulu (bantoustan des Zoulous) et au Gazankulu (bantoustan des Shangaans), ils se succèdent kilomètre après kilomètre. Mais la densité des populations déplacées n'est nulle part aussi forte, et dramatique, que dans le bantoustan de Qwaqwa, avec sa capitale Phuthadjiba (auparavant Witzieshoek). En 1978, la population locale atteignait les 200 000. Six ans plus tard, ce

117 518 en 1980 à 206 022 en 1982. Deux millions d'arrestations, estime-t-on pour les vingt dernières années, ont été opérées en recourant à la législation sur les passeports intérieurs. L'ampleur des chiffres indique l'importance de cet instrument répressif pour le contrôle de la population noire.

DÉPLACEMENTS ET LOGIQUE CAPITALISTE

Les déplacements de population, la constitution des bantoustans, la misère de la majorité noire sont autant de traits spécifiques du développement du capitalisme sud-africain.



Aujourd'hui, 53 o/o de la population noire vit dans les bantoustans, alors que ces derniers ne couvrent que 13 o/o de la surface totale de l'Afrique du Sud. Expulsée des régions urbaines et des fermes blanches, la population des bantoustans constitue une immense armée de réserve industrielle. Exclue de la production et du marché, ces gens assurent un renouvellement constant de la main-d'œuvre industrielle et rurale. Ils sont en outre dispersés dans les régions les plus reculées et les plus pauvres. Sans possibilités d'organisation collective et soumis à la surveillance et à la répression sévère des autorités mises en place dans les bantoustans par le système d'apartheid.

rejetés par le système pourront nous apprendre comment rejeter le système — en Afrique du Sud, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne. Partout où le profit prime sur les gens."

A. Meylan

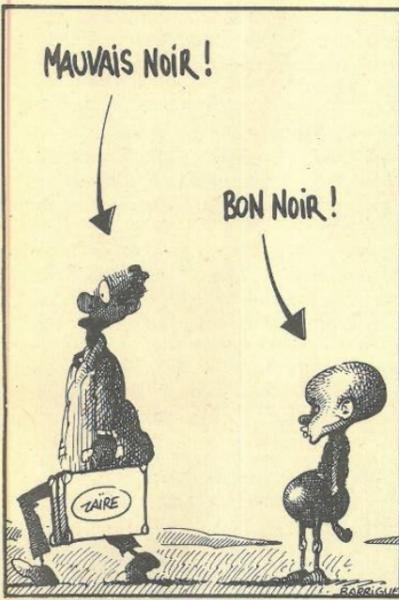
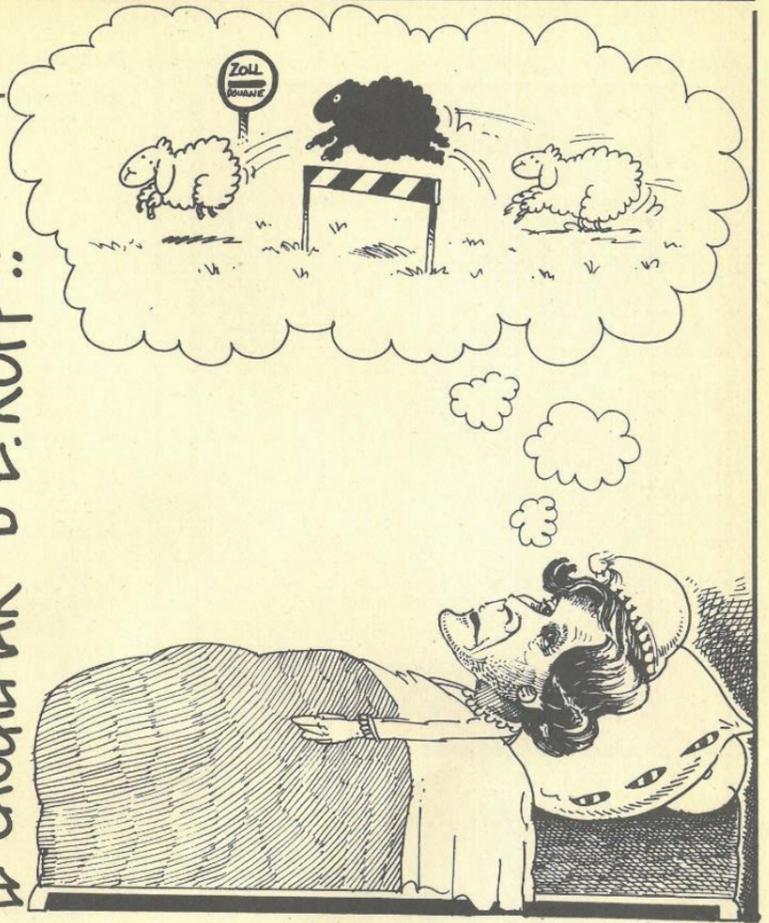
1. Cosmas Desmond. *The Discarded People*. (Les personnes oubliées), 1969.

2. *The Surplus People - Forced Removals in South Africa*. (Les personnes en trop : déplacements forcés en Afrique du Sud), Raven Press, Johannesburg 1985, publié par le Surplus Peoples Project, une enquête de plusieurs années financée par des milieux d'Eglise. Tous les témoignages et les données de ce dossier sont tirés de ce livre.

Droit d'asile :

NI ASILE, NI DROIT

LE CAUCHEMAR D'E. KOPP !!



"Voici l'histoire d'un Etat de droit qui panique, devant les réfugiés, au point de s'enfoncer dans le plus irréal arbitraire. L'ennuyeux, c'est qu'il enfonce du même coup, par milliers, des hommes, des femmes et des enfants n'ayant eu que le tort de s'intégrer en Suisse. Car — et voici le plus ennuyeux — l'histoire est bien réelle et se passe chez nous." Tel est l'exergue d'une petite brochure publiée par le Centre social protestant (CSP) de Genève et due à la plume, acérée, de Jean Steinauer¹. Il nous convie à un stupéfiant voyage, fondé sur les solides dossiers du CSP, à travers les dédales nauséux du "droit" d'asile. Une lecture fortement instructive.

Quelques données brutes pour situer l'ampleur de l'arbitraire. De 1979 à 1984, le taux d'acceptation des demandes d'asile dégringole de 80,8 o/o à 15,7 o/o. Encouragés par leurs performances, les juristes de l'Office fédéral de la police (OFP) atteignent 14,2 o/o à Pâques 1985, et 10 o/o l'été suivant. Et pourtant Mme Kopp, chef du Département de justice et police (DFJP) en réclame encore. Mais quelles sont les

méthodes utilisées? Ou autrement dit: comment faire de n'importe quel candidat à l'asile un "faux" réfugié?

Faux vrais et vrais faux

En vertu de la loi sur l'asile, il est parfaitement illégal de refouler, dès la frontière, une personne réclamant l'asile, même si elle est dépourvue de tout papier. Dès lors, on trouve des trucs. Celui-ci entre

autres: "... quand on n'a pas pu l'empêcher d'entrer, que faire de l'étranger qui demande l'asile? Une voie ingénieuse a été explorée par certains juges d'instruction genevois. Elle suppose que l'étranger est entré en Suisse illégalement, soit au moyen de faux papiers, soit en contournant le poste frontière. Elle consiste à condamner l'étranger, pour ce fait, à une courte peine d'emprisonnement avec sursis... assortie d'une mesure d'expulsion ferme. L'entrée illégale en Suisse, en effet, constitue une infraction à la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers." Il suffit de confondre candidat à l'asile avec étranger et le tour est joué.

Malheureusement l'imagination perverse des cerbères fédéraux ne s'arrête pas là. Prenons l'exemple des vrais faux papiers ou des faux vrais papiers qui a l'immense avantage de s'appliquer à tous les cas. Un réfugié zairois présente une carte d'identité douteuse. Il est poursuivi devant le Tribunal de police de Genève mais établit, de façon convaincante pour les juges, qu'il a dû agir ainsi pour quitter le Zaïre. Réponse du DFJP reposant définitivement son recours: "Il faut relever de prime abord que le recourant s'est légitimé avec une carte d'identité falsifiée. (...) Il a donc tenté d'obtenir l'asile en présentant de faux documents." Conclusion: à la porte! Deuxième exemple: un réfugié turc présente des papiers en règle. Finaud, l'OFP en déduit: "Le fait que l'intéressé ait pu obtenir un passeport national, en bonne et due forme, quelques mois avant son départ du pays est de nature à nous conforter dans notre opinion, à savoir qu'il n'est point exposé à de sérieux préjudices au sens de la loi sur l'asile." Et hop, encore un "faux" réfugié démasqué. Il serait venu avec de faux papiers, on lui aurait sorti la première formule.

Des preuves, encore des preuves

Le requérant est tenu de rendre vraisemblable sa qualité de réfugié. Il doit donc présenter des éléments de preuves certifiant son témoignage. Mais, relève Jean Steinauer, "... il y a toujours moyen de nier la valeur d'une preuve. Un Turc produit la photocopie du jugement qui le condamne, pour agitation kurde et poèmes séditieux, à vingt et un ans de prison. L'Office fédéral de la police, déclarant que cette photocopie "ne peut revêtir la moindre valeur probatoire" exige du requérant le document original. C'est ingénieux, parce que — l'intéressé

ayant pris la fuite — le jugement a été prononcé par défaut."

Plus fort encore l'aventure de ce candidat zairois: "Ce réfugié (...) prétend qu'il a été torturé. Un certificat médical établi par un spécialiste genevois conclut que "les lésions décrites sur (son) thorax sont à l'évidence des lésions provoquées par un mécanisme de flagellation. (...) De plus, "la disposition convergente vers la gauche des cicatrices concorde parfaitement" avec les déclarations du réfugié, qui dit avoir été battu par un tortionnaire se trouvant à sa gauche. Entendu à Berne, le réfugié a proposé un examen physique de sa personne, ce que le fonctionnaire a sagement écarté. Il suffisait dès lors, en invoquant de petites contradictions chronologiques (...), de prouver que le réfugié n'avait pas pu être arrêté. Donc, il n'avait pas pu être torturé. CQFD." Pour Berne le certificat médical et les traces évidentes de torture n'étaient que du pipi de chat! Un "faux" réfugié de plus, un.

HISTOIRE DE VOYELLE

"... vous êtes un réfugié venu d'Angola par l'Italie, vous demandez l'asile en Suisse. Vous avez voyagé, naturellement, sous un faux passeport. "Au nom de Nsingi", précisez-vous au fonctionnaire fédéral qui vous interroge à Berne, et vous fait répéter le nom. Demande d'asile rejetée: on ne peut pas vous croire, vous vous êtes contredit. Huit mois plus tôt, devant un fonctionnaire cantonal genevois, c'est le nom de "Nsinge" que vous aviez donné. Tout à la joie de démasquer un imposteur, le fonctionnaire fédéral n'a bien sûr envisagé ni la possibilité d'une faute de frappe, ni celle d'une transcription rendue aléatoire par votre imparfaite prononciation du français. Il n'a même pas vu que son collègue genevois, tapant le procès-verbal de votre première audition, avait transformé en "Termini" la gare romaine de Termini. Vous ne serez pas fusillé pour cette voyelle malheureuse, bien sûr, simplement renvoyé de Suisse. Car la Suisse est un Etat de droit." (Asile au pays des merveilles, p. 12)

A ce tarif, se demande avec pertinence Jean Steinauer, "... le candidat, pour être accepté, ne devrait-il pas se présenter comme saint Denis, sa tête coupée sous le bras, avec pour complément de preuve une photocopie du procès-verbal de décapitation certifiée conforme par juge et bourreau."

P. Girardet

1. Jean Steinauer. *Asile au pays des merveilles*. Centre social protestant — Genève, 1986, avec des dessins originaux de Barrigüe.

Les ateliers publics devant le Conseil des Etats :

Un débat entre privilégiés

Le Conseil des Etats, par 36 voix contre zéro, a balayé notre initiative Pour une formation professionnelle et un recyclage garanti. Ce résultat montre, entre autres, la distance séparant ce club de privilégiés et certaines préoccupations de l'opinion publique. Des initiatives cantonales sur le même sujet, en effet, ont obtenu des scores variant entre 35,2 o/o (Zurich) et 38,6 o/o, voire 41 o/o (Tessin et Uri).

"Inutile, indésirable, irréaliste et injuste." C'est le représentant des patrons Affolter (radical) qui parle contre notre initiative. D'après lui, elle constitue quasiment un viol des droits populaires. Propos que le socialiste Carl Miville jugea tout de même exagérés.

Impassable, le conseiller fédéral Furgler désigna la vraie raison de cette colère. L'initiative doit être refusée car les ateliers publics représenteraient une concurrence indésirable pour l'apprentissage de maîtrise (Furgler dixit). A croire que le système de maîtrise (apprentissage chez un patron) a quelque chose à craindre de cette concurrence. Les secteurs économiques qui utilisent les apprentis(e)s comme main-d'œuvre bon marché se sentent certainement concernés.

Confusion voulue

Deux malentendus (très volontaires) ont pesé sur le débat aux Etats et dans les commentaires de la presse. Corrigeons-les une fois de plus.

* **Des salaires exagérés:** notre initiative introduit des salaires pour ceux et celles qui suivent leur formation en ateliers publics. Ces salaires correspondent aux indemnités de chômage versées aux jeunes ou aux adultes. Au moment du lancement, elles étaient plutôt modestes: environ 1000 francs en pouvoir d'achat d'aujourd'hui. Entre temps, le Conseil fédéral a pratiquement doublé cette somme, ce qui, comparé aux salaires des apprentis(e)s du privé, représente effectivement

un montant beaucoup plus élevé. L'exécutif fédéral a cependant le pouvoir de limiter ce montant au niveau en vigueur lors du lancement de l'initiative. C'était du reste l'idée des initiants.

* **Des métiers de rêve:** notre initiative demande à la Confédération de garantir une formation valable pour tous les jeunes n'ayant pas trouvé une place d'apprentissage correspondant à leur choix. De là l'exigence de créer des ateliers publics.

Des commentateurs mal informés en ont déduit que ces places serviraient à "dieu sait quel métier de rêve", selon l'expression de la *Basler Zeitung* (6 mars 1986). Pourtant le texte de l'initiative est tout à fait clair à ce sujet. Il ne s'agit pas de "métiers de rêve", mais de professions tout à fait "terrestres". Mais qui ne mènent pas en revanche à des culs-de-sac! Qui peut croire d'ailleurs que la Confédération s'amusera à ouvrir des ateliers d'apprentissage pour futurs cosmonautes ou stars de télévision? Nous pas, en tout cas.

Jost Steiger

Amérique centrale :

«**M**oi aussi, je suis un contra», s'est écrié Ronald Reagan à la télévision américaine, le 14 mars. Les amis de Maurice Demierre, le coopérant suisse abattu par les troupes contre-révolutionnaires contra au Nicaragua, lui rendent justice. Ils avaient, quelques jours auparavant, lancé un appel dénonçant la responsabilité de Reagan dans l'assassinat de leur camarade. Seul le Département fédéral des affaires étrangères du socialiste Aubert le nie encore...

Mais le cow-boy qui préside aux destinées de l'empire américain n'a jamais cavale qu'au cinéma. Il ne court pas, l'arme au poing, dans les bois entre le Honduras et le Nicaragua. Il surgit au petit écran, pour terroriser la population américaine et les élus du Congrès. Car sur le terrain, la contra est en perte de vitesse depuis bien des mois. Le peuple nicaraguayen résiste, fort de ses conquêtes sociales depuis 1979 (lire notre article sur la réforme agraire, p. 10). Et si la contra lâche pied, tout le dispositif d'étranglement ajusté par Washington — en attendant une éventuelle intervention directe — s'écroule. Que veut dire "je suis un contra"? Je suis un saboteur de lignes électriques, un pillier de cultures, un assassin de paysans! Je sème la

«Je suis un contra» (Reagan)

terreur pour forcer le Nicaragua à consacrer ses forces productives à la guerre et non aux réformes sociales. Sans la contra, cette tactique perd son principal atout.

Voilà pourquoi l'acteur en chef a fait son numéro. Il devait convaincre le Congrès d'accorder 100 millions de dollars de plus à cette politique de brigands. Il ne les a pas obtenus. Mais la frileuse opposition "démocratique" du Congrès lui a déjà promis de reprendre son vote en avril!

Le vote du Congrès n'était pas le seul motif. Depuis l'élimination de Duvalier et Marcos, les Etats-Unis se donnent l'image de "défaiseurs" de dictatures. Reagan — qui a soutenu Marcos jusqu'à la veille de sa chute contre l'avis d'une aile de l'administration américaine — devait se récupérer et proclamer la nouvelle doctrine. "Le peuple américain croit dans les droits de l'homme, a-t-il déclaré devant la télévision, et s'oppose, quelle que soit sa forme, à la tyrannie de gauche comme de droite." Doctrine limitée s'il en est. A part l'Afrique du Sud (où il condamne tant l'apartheid que la violence contre l'apartheid!), Reagan ne connaît pas d'autre dictature dans le giron des puissances impérialistes.

Et même aux Philippines: qui a demandé l'ingérence des Etats-Unis? Le peuple philippin en tout cas pas. Depuis des années, il combat les bases américaines, la pénétration du capital américain, le régime pro-américain. La "démocratie" reaganienne se fait par-dessus et contre l'autodétermination du peuple. Reagan le "justifie" en ces termes: "Nous usons de notre influence pour encourager ces changements démocratiques avec une prudence respectant les réalités politiques des autres pays, ainsi que les menaces contre leur sécurité, auxquelles beaucoup d'entre eux font face de la part des forces extérieures et intérieures du totalitarisme." Mais quand un peuple, comme au Nicaragua, dit non à l'ingérence américaine, l'aigle des "libertés occidentales" ne supporte pas cette audace.

Le manuel du parfait contra — rédigé par les services de Reagan — ajoute au brigandage le mensonge. Au pays "totalitaire et antidémocratique" des sandinistes, un débat télévisé entre un représentant du FSLN (Front sandiniste) et un porte-parole de l'opposition a suivi la rediffusion du message de Reagan. On comprend mieux pourquoi ce dernier y voit une "menace pour la sécurité de l'Occident"...

M. Thévenaz

Argentine :

LA RECHERCHE CONTINUE



* LE TÉMOIGNAGE DES GRANDS-MÈRES DE LA PLACE DE MAI *

"Lorsque la démocratie est revenue en Argentine, nous avons pensé qu'il n'était plus besoin de revenir à Genève pour demander l'aide de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Malheureusement, nous sommes là pour demander à nouveau l'appui international afin de retrouver nos petits-enfants, séquestrés ou bien nés en prison pendant la dictature."

C'est Mme Isabel de Mariani, présidente des Grands-mères de la place de Mai, qui s'exprime ainsi avant de prendre la parole devant les représentants des pays membres des Nations Unies à Genève.

Le résultat des enquêtes

"Nous estimons à 400 les enfants disparus. Nous avons déjà 183 cas d'enregistrés avec des débuts de preuves concernant soit leur enlèvement, soit leur naissance dans des camps de concentration. Parmi eux, 38 furent localisés et 16 ont retrouvé leur foyer. 11 d'entre eux sont restés chez leurs parents adoptifs, avec l'accord de la famille légitime. Nous savons que 4 enfants ont été assassinés", précise Mme Estela de Carlotto, vice-présidente des Grands-mères, également à Genève. Elle ajoute: *"Il faut faire une différence fondamentale: les petits-enfants sont vivants. Les familles des militaires qui ne*

pouvaient avoir d'enfants en ont profité pour les adopter. C'est ignoble. C'est la plus grande violation des droits de l'homme qui puisse exister. Le cas de notre pays est hélas exemplaire. Pour que cela ne se reproduise plus, dans n'importe quel pays du monde, il faut nous aider."

Une banque de données génétiques

Avec le soutien de scientifiques, les Grands-mères ont réussi à mettre sur pied une méthode qui permet de connaître l'identité de l'enfant à partir des caractéristiques génétiques de ses grands-parents, oncles ou tantes. Elles ont proposé au président Alfonsín la création d'une banque de données génétiques, soutenue par l'Etat, pour faciliter les investigations, même si les parents des enfants sont morts. Des prélèvements de sang, longtemps conservés en vue de nouvelles découvertes scientifiques, ont été également prévus. Le président Alfonsín leur a promis son soutien. *"Nous sommes convaincus que les petits-enfants ayant atteint l'âge de l'adolescence voudront retrouver leurs racines familiales. Nous devons faire tout notre possible pour que les retrouvailles avec leurs familles légitimes soient garanties",* dit Mme Carlotto.

Enfants kidnappés

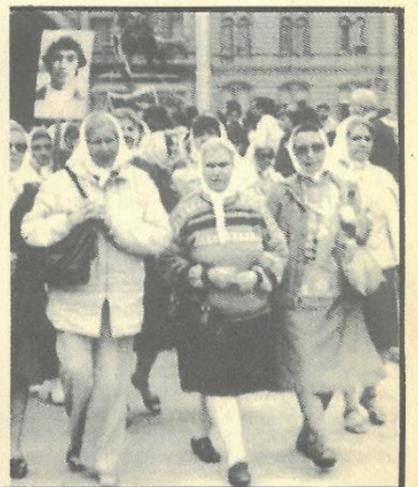
"La loi de notre pays n'était pas faite pour affronter la problématique actuelle, les démarches sont très longues et très compliquées après qu'un enfant a été localisé. Au cours de l'année 1985, trois enfants furent repris par leurs parents adoptifs", tous des policiers ayant participé à la répression. Alertés par l'engagement de la procédure légale pour la restitution des enfants à leurs vraies familles, ils

ont pris la fuite. Nous demandons des lois et des procédures d'exception pour résoudre rapidement ces problèmes. Le droit international doit aussi s'en occuper. Des discussions à ce propos sont en cours aux Nations Unies. Nous en attendons des résultats", précise Mme Mariani.

Agents argentins en Suisse

Les deux femmes ont pris connaissance du souhait des deux membres des Forces de sécurité argentines (Bufano et Martinez), emprisonnés à Champ-Dollon, de parler de leur passé (voir *La Brèche* du 16 mars 1985 et du 1er mars 1986). Elles sont convaincues que Martinez et Bufano peuvent les aider dans leurs recherches. Elles se disent prêtes à recevoir leurs témoignages afin d'obtenir des renseignements et des pistes concernant la disparition des enfants. Elles l'ont fait savoir au chef du Département de justice et police, M. Bernard Ziegler, au juge Stemberger chargé de cette affaire et aux deux avocats. Elles sont là pour quelques jours encore et, comme toujours, elles attendent que la justice leur vienne en aide.

Juan Gasparini



Nicaragua :

PLUS UN PAYSAN SANS TERRE!



Au début de l'année 1986, au Nicaragua, une nouvelle loi de réforme agraire est publiée. Elle enregistre des modifications pratiquement initiées en 1985 et permet de les approfondir. Lors des nouvelles assemblées de paysans pauvres qui reçoivent des terres deux mots d'ordre dominant : "Au Nicaragua, il ne restera plus un paysan sans terre" et "Nous voulons la terre et des fusils pour produire et combattre." Le ton est donné. Défense de la révolution contre l'effort militaire de la contra — qui attend une aide de 100 millions de dollars de Reagan — et accès à la terre pour des milliers de familles : deux facettes de la tâche prioritaire de la révolution.

La réforme agraire se trouve au centre des transformations sociales et politiques au Nicaragua. Ne serait-ce qu'à cause de la place occupée par l'agriculture : 50 o/o de la population active y est regroupée, la production agricole représente 80 o/o du volume produit dans le pays ; quatre cinquièmes des exportations sont d'origine rurale. La réforme agraire ne recouvre pas seulement les formes de redistribution de la terre (lopin individuel, coopératives, fermes d'Etat), mais aussi l'accès de la population rurale à des services (santé, éducation, appui technique). Enfin, la conquête de la dignité. "Pouvoir fouler le parquet de la banque sans se faire mettre dehors immédiatement", "Oser discuter des prix sans se faire réprimer", voilà comment cette grande transformation transparait pour un petit agriculteur.

Confisquer l'usurpateur

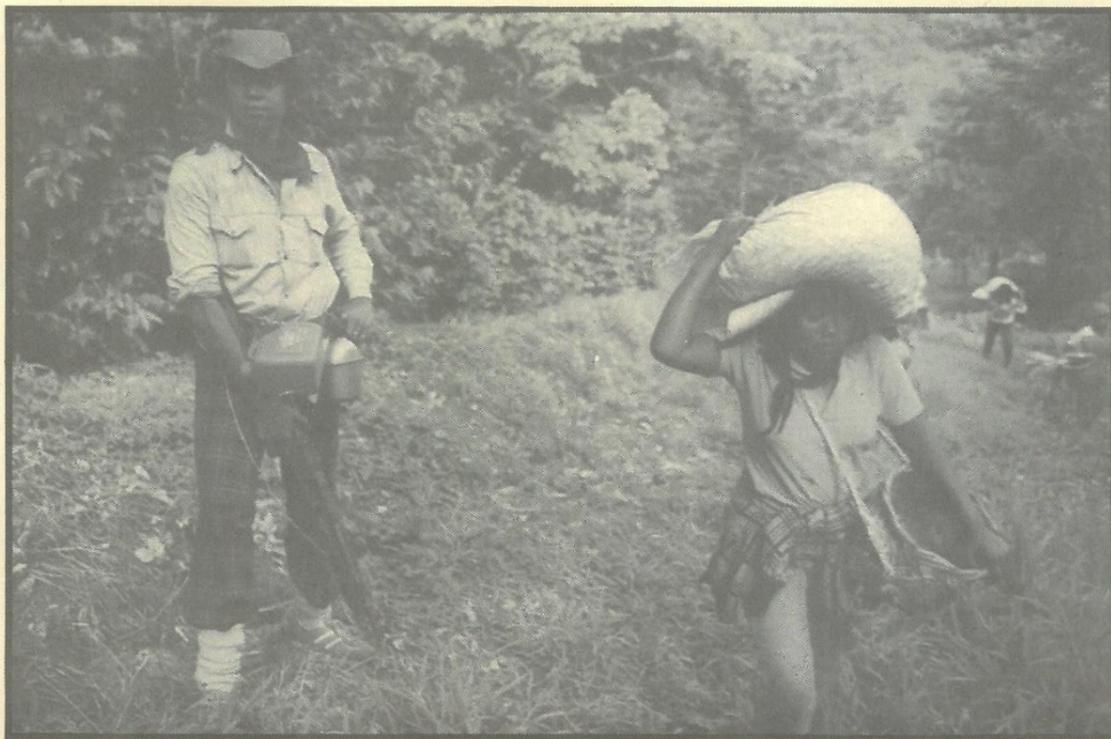
Le FSLN (Front sandiniste de libération nationale), dès la prise du pouvoir en juillet 1979, a opté pour une voie originale dans l'application de la réforme agraire. Ceci pour diverses raisons : le type d'alliance forgée dans la lutte contre Somoza (participation de moyens paysans et de paysans capitalistes); le rôle des moyens paysans et des petits paysans capitalistes dans la production de produits d'exportation (café, coton); les impératifs de la reconstruction pour un pays dévasté par la guerre civile et l'urgence de s'assurer un effort productif de ces couches de producteurs-exportateurs; la pénurie de cadres et de moyens techniques; la nécessité d'obtenir une aide financière multilatérale pour éviter un étranglement financier trop rapide de la part de l'impérialisme; le bilan des difficultés rencontrées par d'autres réformes agraires. Enfin, le FSLN savait qu'une contre-offensive militaire serait lancée par les Etats-Unis. Elle le fut dès 1982.

Ainsi, dans un premier temps, seuls les biens de Somoza et de son clan sont confisqués. Ils passeront à l'Aire de Propriété du Peuple (APP), ce qui équivalait à une étatisation. Les biens des somozistes se

concentraient dans la production de sucre, de riz, de tabac et dans l'élevage extensif. Cette première mesure représente donc un coup porté aux latifundistes, très grands propriétaires, souvent non résidents.

Par contre, les capitalistes restent très puissants dans la production du café, du coton et dans l'élevage intensif, qui sont des sources importantes de devises.

Le gouvernement facilite l'accès au crédit, y compris aux grands producteurs! Il abaisse le prix de la location des terres en faveur des différents types de fermiers, métayers. Il prend le contrôle de l'exportation des produits agricoles et organise un certain réseau d'approvisionnement pour les paysans. Simultanément, il encourage l'organisation des paysans pour défendre leurs intérêts, tout d'abord au sein d'une organisation commune. Puis les travailleurs agricoles disposeront de leur Association des travailleurs de la campagne (ATC), et les petits et moyens paysans de l'Union nationale des agriculteurs et des éleveurs (UNAG), dès mai 1981.



Capitalistes "patriotes" et coopératives

Juillet 1981 : première loi de réforme agraire. Parmi ses objectifs : s'attaquer aux propriétaires importants qui n'ont pas une production suffisante. Cette loi permettra de confisquer les terres laissées en friche par ceux qui possèdent plus de 350 hectares sur la côte Pacifique et plus de 750 hectares sur la côte Atlantique. Ces surfaces expropriées accroîtront le stock de terres distribuées aux coopératives de production et à celles de services et de crédits (qui ne produisent pas en commun, mais coopèrent pour la réception d'assistance technique et de crédits).

Ainsi le Nicaragua se retrouve avec une structure agraire où la propriété d'Etat est minoritaire. Cependant, autour de cette APP se développent de grands projets agro-industriels, pas toujours heureux. A ses côtés prend forme un secteur associatif. A la fin de 1985, ces coopératives occupent 19 o/o de la terre, à égalité avec l'APP. Reste un secteur privé fort et hétérogène, où les petits et moyens paysans (moins de 140 hectares) occupent 38 o/o des terres et les grands (plus de 140 hectares) 24 o/o¹.

Dès 1983, le pouvoir sandiniste, surtout dans l'est et le nord du pays, accélère la remise de titres de propriété à des paysans pauvres. Souvent, il n'a fait qu'entériner des occupations "sauvages". De 1981 à fin 1985, la distribution de terres sous formes diverses (coopératives, propriété individuelle ou commu-

nautaire-ethnique) a profité à 47 000 familles dans la zone du centre (Matagalpa, Esteli, Chontales...), à 20 000 dans la zone du Pacifique (Léon, Managua, Masaya...) et à 8400 dans la zone Atlantique (Zelaya, Rio San Juan...).

La terre et le fusil

La loi de 1981 devenait un obstacle devant la pression des paysans pauvres et des travailleurs agricoles pour avoir accès à la terre. Elle pouvait mettre en péril la défense de la révolution, en érodant la base paysanne du pouvoir.

La nouvelle loi, résultat d'expériences effectuées dans diverses régions (entre autres Masaya), supprime la limite des 350 et 700 hectares au-dessus de laquelle pouvait être effectuée la confiscation des terres non cultivées. En effet, nombreux sont les propriétaires ne disposant pas de ces surfaces et laissant dépérir une partie de leur domaine. Dorénavant les terres des grands propriétaires qui ne développent pas un plan de production plus ou moins efficace pourront être expropriées. Dans certains cas sans indemnisation; dans d'autres avec une indemnisation prenant la forme de Bons de la réforme agraire. Le montant est calculé sur la base des déclarations fiscales des trois dernières années. Les fraudeurs reçoivent ainsi la monnaie de leur pièce!

L'affectation des terres se fera dans l'ordre suivant : aux fermiers et métayers, aux paysans sans terre ou ne disposant pas d'une surface

adéquate pour leur subsistance, aux paysans des coopératives, aux familles ayant perdu des parents dans les combats contre la contra. Les travailleurs agricoles, employés sur des fermes d'Etat, réclament aussi des lopins pour leur autoconsommation. Des "terres suffisantes" seront mises à disposition des Miskitos, Sumos, Ramas et autres ethnies de la côte Atlantique.

Plusieurs raisons expliquent cette nouvelle étape de la réforme agraire.

* Soit "spontanément", soit parce que le gouvernement les a déplacés, quelque 250 000 paysans ont quitté les régions les plus touchées par la guerre. La revendication de la terre ne pouvait que se faire plus forte. Laissée sans réponse, elle risquait de désorganiser encore plus l'effort productif reposant sur cette alliance entre l'APP, les coopératives et le secteur privé multiforme.

* Si des terres ne sont pas distribuées, l'afflux des paysans vers les villes — avant tout Managua — ne fera qu'augmenter. Il accroîtra encore plus les pénuries en biens et services et diminuera l'effort productif agricole.

* Selon le ministre de l'Agriculture, Jaime Wheelock, la réforme agraire n'a pas encore répondu aux problèmes pressants de 20 o/o de la population paysanne qui ne possède pas de terre ou en manque gravement.

* La distribution de la terre — et d'un fusil pour la défendre — est un facteur social et politique du combat contre ceux qui, de l'intérieur ou de l'extérieur, veulent étrangler la révolution.

* Les propriétaires qui ont reçu de généreux crédits du Système Financier National et en ont profité pour exporter leurs propres capitaux, ou les gaspiller, doivent être sanctionnés.

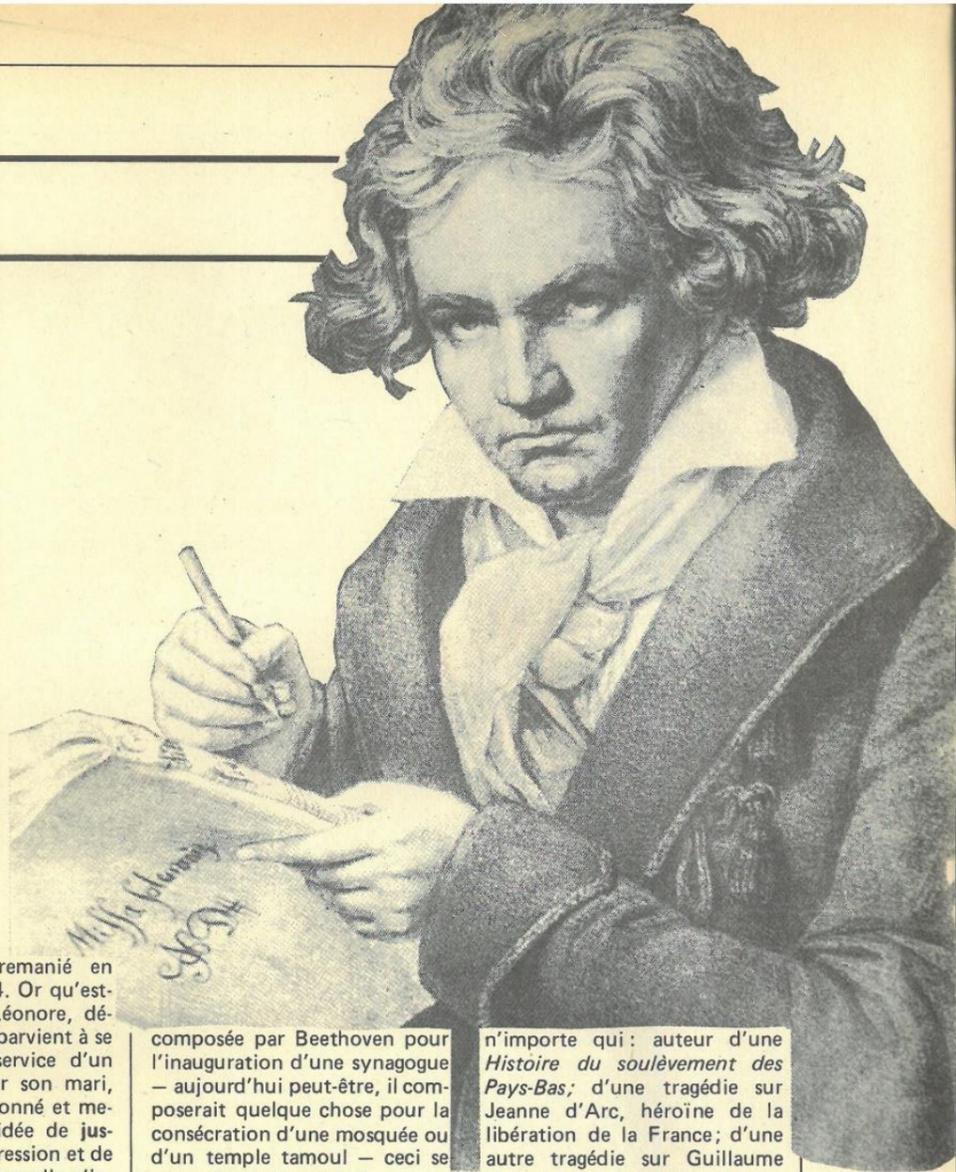
La réforme agraire nicaraguayenne s'effectue au sein d'une économie de guerre (40 o/o du budget est consacré à l'effort militaire). Cela complique ce qui l'est déjà par définition : transformer les campagnes. Cette nouvelle loi n'est qu'un élément pour résoudre la difficile équation : changer les rapports de production et de propriété dans l'agriculture, selon des rythmes et des modalités assurant le maintien et la croissance de la production, tout en rendant compatible l'appui de paysans moyens ainsi que l'alliance entre les travailleurs (agricoles, industriels) avec de larges couches de la paysannerie. Et ceci dans un contexte où l'appui technique et industriel à l'agriculture demeure très faible.

A. Udry

1. Chiffres donnés par le Ministère de la réforme agraire (MINDIRA) à fin 1985, cités dans *Infopress centro-americana*, 30 janvier 1986.

Ludwig van Beethoven :

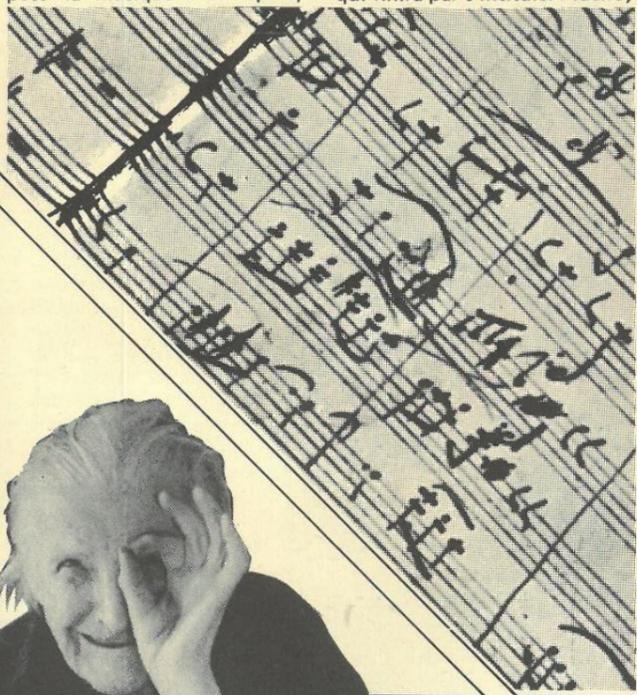
L'idée de justice



On me dira qu'il est hasardeux de vouloir en quelque sorte parler de l'idéologie d'un homme, qui n'écrit pas; qui n'exprime pas des idées, mais qui *compose* de la musique — à qui, par conséquent, il semble qu'on puisse faire dire n'importe quoi (Max Frisch fait observer que l'un des drames de sa génération avait été de découvrir qu'on pouvait très bien se délecter des *Concertos brandebourgeois*, de Bach; voire même participer à leur exécution, tenir fort honorablement sa partie, de violon ou de violoncelle — et dans le même temps être un dignitaire SS et faire exécuter tel ou tel virtuose juif). On va donc m'accuser de vouloir *annexer*...

Et pourtant!
En 1805, Beethoven com-
pose la musique d'un opéra,

qu'il appelle tout d'abord *Léonore* ou *l'Amour conjugal* et qui finira par s'intituler *Fidelio*.



quand il l'aura remanié en 1806, puis en 1814. Or qu'est-ce que *Fidelio*? Léonore, déguisée en homme, parvient à se faire engager au service d'un geôlier et à sauver son mari, injustement emprisonné et menacé de mort. L'idée de justice... L'idée d'oppression et de répression contre laquelle s'insurge le héros...

De Egmont à Fidel Castro

Mais il y a mieux : en 1810, autre opéra, d'après une tragédie de Goethe, *Egmont*. Et qu'est-ce qu'*Egmont*? Lamoral, prince de Gavre, comte d'Egmont, a 46 ans quand il se lance aux côtés de Guillaume le Taciturne dans le mouvement de libération des Pays-Bas, asservis par l'Espagne de Philippe II, catholique et réactionnaire — Inquisition et police d'Etat combinées, sous la direction de l'un des grands tueurs de l'Histoire, le duc d'Albe. Et Guillaume le Taiseux parviendra à donner l'indépendance à son pays, cependant qu'*Egmont*, attiré dans un guet-apens, sera mis à mort : on peut se demander si Che Guevara, assassiné en Bolivie, n'a pas fait autant, pour les mouvements d'indépendance d'Amérique du Sud et du monde entier, que Fidel Castro en libérant Cuba de la dictature sanglante de Battista — un peu oubliée, celle-là! — et de l'emprise américaine...

Troisième opéra : *Die Weihe des Hauses* (La Consécration de la Maison). Il s'agit d'une oeuvre

composée par Beethoven pour l'inauguration d'une synagogue — aujourd'hui peut-être, il composerait quelque chose pour la consécration d'une mosquée ou d'un temple tamoul — ceci se passe de commentaire!

Notez qu'*Egmont* est composé en 1810, c'est-à-dire à une époque où Napoléon a asservi toute l'Europe, installé l'un de ses frères sur le trône d'Espagne, l'autre sur le trône de Hollande, sans compter le maréchal Murat sur le trône de Naples... Il vient d'épouser la fille de l'empereur d'Autriche, et deux ans plus tard tentera de briser la Russie d'Alexandre Ier.

Ce n'est pas tout.

L'Hymne à la joie

En 1804, Beethoven avait composé sa *Symphonie héroïque*, la troisième, écrite tout d'abord en l'honneur de Bonaparte, dont il s'imaginait qu'il était l'héritier de la Révolution française, et donc le héros de la liberté et de la libération des peuples. Et puis, quand il fut clair que Napoléon ne songeait nullement à instituer la liberté en Europe, pas plus que l'égalité ou la fraternité, il supprima la dédicace... En 1823, neuvième et dernière symphonie, qui se termine par les chœurs de l'*Hymne à la Joie*, d'après un poème de Schiller — et Schiller n'est pas

n'importe qui : auteur d'une *Histoire du soulèvement des Pays-Bas*; d'une tragédie sur Jeanne d'Arc, héroïne de la libération de la France; d'une autre tragédie sur Guillaume Tell, héros de la liberté, etc. Composer une symphonie avec chœurs, ce n'est pas non plus n'importe quoi, puisque cela suppose, à côté des solistes, à côté de l'orchestre, du grand orchestre, des chœurs groupant des dizaines de chanteurs non professionnels, exprimant l'âme populaire, les aspirations populaires... Et dans l'*Hymne à la Joie de Beethoven*, on rencontre des vers comme : "*Tous les hommes redeviennent frères*", "*Joie! Joie! Joie, pure étincelle divine...*" (On est en plein dans l'Europe réactionnaire de Metternich, et les armées royales françaises se préparent à écraser le soulèvement du peuple espagnol!). Or, d'une part le texte de Schiller allait plus loin, chantant la joie qu'éprouvent les masses à se libérer des chaînes des tyrans, à marcher ensemble vers un monde meilleur — et d'autre part et bien sûr, les traducteurs français ont souvent édulcoré l'original allemand jusqu'à le rendre méconnaissable!

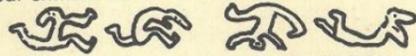
Il faut écouter la musique de Beethoven, et le message qu'à travers elle il veut nous communiquer : un message de liberté et de fraternité.

Jeanlouis Cornuz

ALLEZ-Y VOIR VOUS-MÊMES !

LAUSANNE et environs

Cinémathèque, Casino de Montbenon
En ce début d'avril, des classiques du cinéma fantastique (comme *Frankenstein*) et aussi : *Hellzapoppin*, de H.C. Potter (USA, 1941), un illustre exemple du "non-sense", me 2 avril, 18h30, sa 5 avril, 15h, au Cinématographe; me 9 avril, 20h30, Salle Paderewski. Et aussi, films de Raul Ruiz, réalisateur chilien. Rens. : (021) 20 93 46.



Cinéma de la Grande Salle, CHEXBRES
à 20h30. ma 1er, me 2 avril : *Rembetiko*, de Costas Ferris (Grèce, 1983, un merveilleux film). ve 4, sa 5 : *Greystoke (La légende de Tarzan)*, de Hugh Hudson (USA, 1984), sa aussi à 16h. ma 8, me 9 : *Pianoforte*, de Francesca Comencini (Italie, 1985). ve 11, sa 12 : *Le boxeur*, de Buster Keaton (USA, 1926), sa aussi à 16h.

Fondation de l'Hermitage, 2, rte du Signal
jusqu'au di 1er juin : exposition *Rodolphe Théophile Bosshard*, le "Renoir vaudois" (1889-1960). ma à di de 10h à 13h et de 14h à 18h, je aussi de 20h à 22h.

Collection de l'art brut, 11, av. des Bergières
jusqu'au di 1er juin : *Reinhold Metz*, qui a réalisé un exemplaire du "Don Quichotte" de Cervantès entièrement enluminé et calligraphié. ma à ve de 10h à 12h et de 14h à 18h, sa et di de 14h à 18h.

Musée de la main de l'homme
CHUV, Hall des auditorios
jusqu'au di 6 avril : *La main en neurologie*, interprétée par Anita Spinelli, artiste-peintre. Entrée libre. de 8h à 19h45. di de 13h à 19h45.

Octogone de PULLY
ve 18 avril, 20h30 : *Yvette Théraulaz*.

YVERDON

Théâtre Municipal
me 16 avril, 20h30 : *La résistible ascension d'Arturo Ui*, de Bertolt Brecht par l'At-troupement 2. (024) 21 01 21.

GENÈVE

Théâtre Saint-Gervais, 5, rue du Temple
du ma 8 au sa 19 avril, 20h30 (sauf je à 21h) (relâche di et lu) : *Le Cid improvisé* de et par Philippe Cohen. Coproduction Théâtre Plurriel — Théâtre St-Gervais. (022) 32 20 60.

Salle Simon Patiño, 46 av. de Miremont
du me 9 au di 12 avril et du je 17 au sa 19, 20h30, di 13 et di 20, 17h : *Jacques et son maître*, de Milan Kundera, Hommage à Denis Diderot, par la Compagnie des Deux Pucelles. (022) 47 50 33 et (022) 28 68 20.



L'après 16 mars en France :

UNE SITUATION PIÉGÉE



Le nouveau visage de l'Assemblée parlementaire française est connu : le Parti socialiste (PS) perd son ancienne majorité absolue, le Front national (FN) réussit son entrée, le Parti communiste (PC) continue sa descente aux enfers. Quant à la droite traditionnelle (UDF et RPR), elle n'atteint pas son objectif proclamé. Ainsi la France de la "cobabitation" est née. Essayons d'en préciser les contours. Et les enjeux de cette situation piégée.

UDF et RPR n'ont donc pas obtenu une majorité décisive. Avec leurs 276 sièges, ces deux partis n'atteignent pas la majorité absolue (289 sièges). Le nouveau gouvernement Chirac devra demander le vote de confiance. Ainsi le projet de la droite traditionnelle (disposer d'une majorité confortable et stable) a échoué.

Cependant, le panorama politique français a bel et bien glissé vers la droite. Si l'on additionne les sièges de toutes les forces réactionnaires, on obtient le chiffre de 325. Largement plus que la majorité absolue ! En termes de suffrages exprimés, ce total représente 54,5 o/o des votant(e)s. Certes, ce résultat se trouve atténué, en nombre de sièges, vus les effets de la proportionnelle. C'était du reste le calcul de Mitterrand. Néanmoins le fait demeure : la droite est aujourd'hui majoritaire en France. Après cinq ans de gouvernement de gauche, il n'y a pas matière à pavoiser.

Le vote PS

En dépit de ce renversement de majorité, le PS exulte. Car il fait beaucoup mieux que prévu. Son 31 o/o dépasse la barre fixée à 30 o/o qui semblait déjà bien ambitieuse il y a quelques semaines à peine. C'est le meilleur résultat de son histoire, hormis le score exceptionnel de 1981 (élection de Mitterrand suivie de législatives). La remontée est sans conteste remarquable. Aux élections européennes de 1984, rappelons-le, le PS recueillait tout juste 20,5 o/o... Le 16 mars, le PS a donc confirmé sa place prépondérante et représente désormais les trois quarts de l'électorat de gauche.

Mais quelle est la signification du vote socialiste ? Les électeurs se sont-ils prononcés pour le PS "du changement", ou pour celui du congrès de Toulouse (octobre 1985) revendiquant la "modernité", la "gestion responsable" et la "culture de gouvernement" ? Qui a voté PS ?

QUI A VOTÉ QUOI

	PC	PS	RPR/UDF	FN	autres	TOTAL
Ensemble	10	32	42	10	6	100 o/o
SELON LA PROFESSION DE L'ÉLECTEUR						
agriculteurs	7	21	54	11	7	100 o/o
commerçants/artisans	5	14	61	14	6	100 o/o
prof. libérales — cadres sup.	4	32	49	9	6	100 o/o
cadres moyens	9	38	36	10	7	100 o/o
employés	12	44	33	7	4	100 o/o
ouvriers	20	34	29	11	6	100 o/o
personnel de services	15	31	40	6	8	100 o/o
sans profession	11	29	45	9	6	100 o/o
SELON LE STATUT						
chômeurs	13	33	33	14	7	100 o/o
salariés secteur privé	11	31	39	12	7	100 o/o
salariés secteur public	12	46	28	7	7	100 o/o
indépendants	6	21	53	13	7	100 o/o
étudiants	4	41	43	5	7	100 o/o
femmes au foyer	6	26	52	8	8	100 o/o

Source : Libération (18 mars 1986), tableau réalisé d'après un sondage.

Une part, sans doute, râleuse et déçue, l'a finalement appuyé afin de stopper la droite. C'est le vote utile. Mais une autre part lui a donné son suffrage pour ce qu'il est : non pas un parti de "rupture avec le capitalisme", mais une force d'alternance, gouvernementale, qui a fait la démonstration de son "sérieux". En témoigne le "profil" sociologique de son électorat. Même si ouvriers et employés (respectivement 34 o/o et 44 o/o d'entre eux) ont largement voté PS, les cadres moyens (38 o/o) et supérieurs (32 o/o) ne l'ont pas dédaigné non plus.

"Par rapport aux européennes de 1984, les nouveaux électeurs socialistes sont d'abord des employés et ouvriers", écrit le journal Libération (18 mars 1986) sur la foi d'un sondage. "Mais ces nouveaux venus sont politiquement composites. (...) une fraction non négligeable (d'entre eux) ne se situe ni à droite ni à gauche." Aussi, parti "fourre-tout", le PS ratisse-t-il très large sur les plans sociologique, politique et idéologique. Devenir une force substantielle de centre-gauche, voilà son projet, clairement exprimé à plusieurs reprises, en passe de devenir réalité. Le 16 mars est, de ce point de vue, une étape importante.

Si l'on se rappelle les espoirs de changement suscités par l'élection présidentielle de 1981 et la victoire écrasante de la gauche aux législatives qui ont suivi, on mesure tout le chemin parcouru. Aujourd'hui le changement ne figure plus à l'ordre du jour. Par contre, l'alternance, la gestion efficace et la modernité... C'est ce PS-là qui a marqué des points. Au détriment du PC entre autres.

La descente aux enfers

9,8 o/o, tel est le verdict des urnes pour le PC. La claque est saignante, la chute impressionnante. Il retrouve le score de ses premières législatives... en 1924 (9,5 o/o). Après guerre, en 1946, les communistes réalisaient 28,6 o/o. C'est dire la dégringolade, particulièrement rapide ces dernières années. Par rapport à 1981 (16,1 o/o), le PC perd le tiers de son électorat.

Dans la classe ouvrière, il obtient encore son meilleur résultat (20 o/o). Mais il y est nettement distancé par le PS (34 o/o). Au niveau de la représentation géographique, c'est pire encore. Dans onze départements, il fait plus de 15 o/o ; il dépasse les 10 o/o dans

36 départements au total. En revanche il est quasi absent dans treize départements et à peine représenté dans 47 autres. Autant dire que le PC n'est plus un parti national ! Remarquons aussi que les fédérations menées par les "rénovateurs" (Rigout, Juquin) ne font guère mieux. Le malaise risque donc de sérieusement s'approfondir au sein du PC. Et crise il y aura. De quelle ampleur, vers quelle issue... nul ne le sait ! Sans doute, une partie des militants désirent une autre politique : combative, de mobilisation, non sectaire. Les "rénovateurs", porte-parole connus d'une opposition à la direction Marchais, ne cherchent cependant pas dans ce sens. Adapter le PC, oui, mais au niveau du langage, des formules, du style. Quant à la direction communiste, elle répète qu'il s'agit "dans la voie du XXV^e Congrès de rassembler et d'agir". Enthousiasmante perspective pour les 2,7 millions d'électeurs/trices du PC et ses militants.

Ancrage de l'extrême droite



A l'autre bout du spectre par contre, on jubile. Le Front national (FN) se maintient très bien : 9,65 o/o et 35 sièges à l'Assemblée. Soit autant que le PC. Son meilleur score (14 o/o) parmi les commerçants/artisans, ce qui confirme son caractère poujadiste. 14 o/o des chômeurs (PC : 13 o/o) ont voté Front national. Dans sept départements l'extrême droite dépasse les 15 o/o (plus de 20 o/o dans deux départements).

Ainsi, en une dizaine d'années, le FN s'est transformé en un parti disposant d'assises solides. Plus rien à voir avec un groupuscule à la merci du moindre coup de Trafalgar. Depuis l'émergence pou-

jadiste de 1956, on n'avait plus assisté à une pareille percée de l'extrême droite. Par ailleurs, ses thèmes électoraux prioritaires (anti-étranger et sécuritaire) ont, et continueront d'avoir, un effet "droitisant" sur l'ensemble de la politique française. La nomination de Charles Pasqua¹ au ministère de l'Intérieur est plus que parlante à cet égard.

Instabilité

La France cobabitationniste, en somme, est celle de l'instabilité institutionnelle. Car le gouvernement Chirac ne jouit d'aucune majorité propre. Il devra compter sur les voix des diverses droites (14 sièges), ce qui peut introduire plus d'une fois des négociations délicates. D'autant plus que le bloc UDF-RPR n'est pas homogène. Cette instabilité, ce manque de pôle incontesté au sein de la bourgeoisie, est lourde de crises à terme. Pour cette raison, Chirac n'est pas dans la même position que le gouvernement Thatcher en Angleterre. Il attaquera bien sûr, il sondera les réactions des syndicats. Si ces derniers ne bronchent pas, ou pas assez, l'offensive sera rude. Tout le monde sait, en effet, que la conjoncture économique, actuellement positive, ne durera pas. D'où sa tactique de procéder par voie d'ordonnances : créer des faits accomplis, difficiles à retourner. Et le plus vite possible. Mais l'avenir est loin d'être garanti.

Aussi est-il décisif que le mouvement ouvrier sache, ensemble, s'opposer aux diverses ordonnances et mesures immédiates que l'équipe Chirac ne manquera pas de prendre : de la flexibilité du temps de travail en passant par la reprivatisation jusqu'au démantèlement des lois Auroux. Or rien ne prouve que, sur le terrain social, la combativité des salarié(e)s ne puisse plus redémarrer. L'issue de ces futures luttes déterminera évidemment l'évolution des rapports de forces. Et les calculs de bien des politiciens.

P. Girardet

1. Charles Pasqua (RPR), homme de main de Chirac, est un ancien militant du SAC (Service d'action civique) dont il fut même vice-président. Le SAC a été dissous en 1982 après qu'une commission parlementaire eut enquêté sur les activités criminelles de cette organisation. Adepte de la manière forte et musclée, anti "tout ce qui est à gauche" convaincu, Pasqua, c'est l'homme de l'ordre au carré.